



BULLETIN

DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

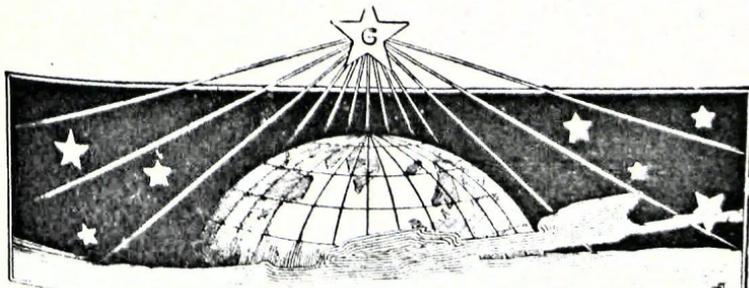
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

20, Rue du Général-Dufour, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

V. GLOTON

7, Rue Cadet, PARIS (France) En face le G. O. F. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H

LA CHAÎNE D'UNION

Revue mensuelle de documentation et d'informations maçonniques

Paraissant le 1^{er} de chaque mois (sauf en juillet et août)

N'est délivrée que sur justification de la qualité maçonnique

Direction et Administration : Gloton, 7, rue Cadet, Paris 9^e

Prix de l'abonnement annuel :

France et Colonies françaises :	30 fr. français
Etranger : Union postale :	40 » »
Autres pays :	50 » »
Belgique :	50 fr. belges

Les abonnements partent du 1^{er} septembre

LE CHATEAU TROMPETTE HOTEL-RESTAURANT

Temple de la Cuisine Régionaliste. — Repas à la carte

Cave réputée — Prix modérés. — Tél. 24.56

5, rue du Château Trompette

BORDEAUX (France)

Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere

52, Rue Malibran (2^e étage) Tél. 48-70-74 BRUXELLES

CATALOGUE contenant 1800 N^{os} d'Ouvrages Maçonniques et Occultes

ENVOI SUR DEMANDE



E. LEHMANN & TEISSIER

20, Rue Cadet, PARIS (9^e)

INSIGNES ET BIJOUX MAÇONNIQUES
DE TOUS GRADES

LIBRAIRIE MAÇONNIQUE



Rapport administratif de l'exercice 1936

TT.: III et TT.: CC.: FF.:,

Nous avons la faveur de vous présenter le XV^e rapport annuel de l'A. M. I.

L'activité déployée par les divers organes de notre Association (Convent, Comité, Chancellerie, Commissions, etc.) y est brièvement, mais fidèlement retracée et les commentaires que nous avons cru devoir ajouter à chaque paragraphe, vous permettront de vous représenter assez exactement quelle était la situation de l'A. M. I. à la fin de sa quinzième année d'existence.

Certes, si l'on ne considérait que l'état de nos finances, nous aurions le droit de nous féliciter de n'avoir pas souffert davantage du marasme qui atteint la plupart des autres groupements poursuivant, sur le plan international, des buts humanitaires. Ainsi que vous le constaterez en prenant connaissance du compte rendu financier annexé au présent rapport, les résultats matériels se présentent, en effet, de façon fort satisfaisante. Mais l'A. M. I. n'attache d'importance à ceux-ci que dans la mesure où ils lui donnent la possibilité de poursuivre sa tâche, car son but n'est pas de constituer d'importantes réserves mais bien de consolider les positions acquises dans le développement des relations entre les Puissances maç.: du monde et de poursuivre sans cesse, par de nouvelles adhésions, la réalisation de la vraie fraternité universelle, au sein de la F.: M.: d'abord, puis entre les nations et les peuples. Hélas, il faut reconnaître que, sous ce rapport, l'année 1936 ne s'inscrit pas parmi les meilleures. Cependant, nous aurions

tort de nous laisser aller au pessimisme car, si nous n'avons pas triomphé de nos perpétuels adversaires : l'intolérance, l'égoïsme et l'ignorance plus que jamais ligués pour nous combattre et faire rétrograder l'humanité vers l'esclavage et la barbarie antiques, nous avons du moins, dans des conditions peu favorables, résisté à leurs assauts. Sans concession d'aucune sorte, alors que la Force se substitue au Droit, que la collectivité prévaut sur l'individualité, que la raison d'état opprime la conscience et que le dogme étouffe la vérité, l'Association Maçonnique Internationale a poursuivi, inlassablement et courageusement sa tâche; les obstacles ont pu ralentir sa marche, ils ne l'ont pas arrêtée. Les œuvres qui s'accomplissent avec persévérance, sans bruit et sans vaine ostentation, ne sont pas les moins productives. Ne savons-nous pas, nous FF. MM., mieux que quiconque, que la construction du Temple exige avant tout que le travail — en apparence si humble — de la pierre brute, soit consciencieusement fait? On ne peut rien construire de durable si les matériaux n'ont pas été convenablement choisis et préparés. Il est démontré maintenant que l'œuvre de l'A. M. I. est bien construite : qu'importe, dès lors, si d'aucuns lui reprochent de construire trop lentement.

* * *

§ I. — CONVENT

Le compte rendu analytique du Convent ordinaire de l'A. M. I. réuni à Prague les 28-31 août 1936 a paru dans le Bulletin. Le procès-verbal complet en sera publié prochainement, en même temps que celui de Luxembourg (1934) dont, par prudence financière, nous avions retardé l'impression. Ils formeront deux brochures distinctes qui seront distribuées aux Obéd. membres à raison de deux exemplaires de chaque publication.

Le Convent de Prague a été la partie la plus importante de notre activité durant ce dernier exercice.

Les 18 Obéd. qui prirent part aux délibérations représentaient la F. Maç. de 17 nations d'Europe et d'Amérique. Cette participation, un peu inférieure en nombre à celle qu'on enregistra dans les précédents Convents, fut, cependant, fort réjouissante si l'on tient compte de la situation générale. D'une part les tristes événements d'Espagne s'ajoutant à la suppression de la F. M. en Portugal et en Turquie nous ont privé de la présence de trois délégations; d'autre part, les restrictions légales concernant les monnaies et les devises sont cause que plusieurs Obéd. n'ont pas pu assurer le voyage à leur délégation.

Parmi les travaux accomplis par le Convent, nous rappellerons comme étant d'une importance particulière, la coordination

des textes des statuts de l'A. M. I., de la législation maçonnique et des Règlements internationaux établis et édictés par les précédents Convents. La disposition adoptée, soit la classification rationnelle de ces diverses matières, a établi le cadre dans lequel les lois et règlements qui sortiront de nos délibérations, seront désormais introduits au fur et à mesure, constituant de la sorte un véritable Code de Droit maç. auquel nous sommes convaincus que l'on sera de plus en plus obligé de recourir à l'avenir pour déterminer les droits et obligations des Obéd. dans leurs rapports avec la F. M. Universelle.

La Défense de la Civilisation, thème de l'étude proposée aux GG. LL. adhérentes et à leurs membres, a donné lieu à d'importants travaux d'un si grand intérêt, qu'ils firent l'objet d'une publication spéciale dont la G. L. Nationale de Tchécoslovaquie, organisatrice du Convent, a eu la générosité d'assumer les frais. Deux exemplaires de cette publication ont été remis à chacune de nos Obéd. membres; le surplus de l'édition, destiné à la propagande, a été expédié aux autres Puissances maç. ou à des FF. MM. éminents ainsi qu'aux principaux organes de la presse maç. .

Le T. III. F. PIERRE, qui a présidé avec tant de distinction le Comité Exécutif de septembre 1934 jusqu'à la nomination de son successeur à l'issue du Convent général, avait été chargé de résumer les dix travaux présentés.

Ce rapport général qui a servi de base à la discussion du sujet au Convent, a paru dans le Bulletin de l'A. M. I.; il a été traduit en anglais et en espagnol puis communiqué à toutes les GG. LL. ainsi qu'aux revues maç. du monde entier.

Nous avons eu la satisfaction de constater qu'il a reçu partout l'accueil le plus enthousiaste. Des félicitations nous sont parvenues à ce propos et plusieurs organes de la presse, en le signalant à leurs lecteurs, ont ajouté de louangeux commentaires sur l'œuvre de l'A. M. I. Certaines GG. LL., membres de l'A. M. I., en ont fait l'objet de communications spéciales à leurs ateliers.

Soumettre à l'étude des Obéd. adhérentes puis à la discussion en Convent, une question d'ordre général rentrant dans le cadre de l'activité de la F. M. et en rapport direct avec les préoccupations de l'époque, est une méthode de travail qui a maintenant donné suffisamment de preuves de son efficacité pour que nous l'adoptions comme une tradition. Aussi, le Comité Exécutif s'est-il déjà préoccupé du sujet à proposer en vue du Convent de 1938.

Les résolutions prises à la suite de la discussion du Thème d'étude de 1936 ont été portées à la connaissance de la F. M. universelle.

Il en a été de même d'un appel en faveur de la Paix, d'un vœu concernant le droit d'asile. Un vœu a été émis à l'adresse des FF.'. MM.'. espagnols.

Ces diverses communications ont eu un grand retentissement dans le monde maçonnique. De nombreuses Obéd.'. qui ont eu naguère des préventions contre notre Association ont pu, une fois de plus, se rendre compte que dans son activité, l'A. M. I. est fidèle aux principes fondamentaux de la F.'. M.'. et que le fait d'appartenir à ce groupement fraternel d'Obéd.'. ne porte aucune atteinte à l'autonomie de ses adhérents.

C'est par de semblables travaux que nos Convents, en attirant l'attention des GG.'. LL.'. et des FF.'. MM.'. de tous les pays éveilleront un intérêt croissant et conquerront peu à peu l'estime et la considération de la F.'. M.'. universelle en faveur de notre œuvre.

* * *

§ II. — COMITE EXECUTIF ET COMITE CONSULTATIF

Le Comité Exécutif a tenu trois sessions auxquelles prirent part les membres du Comité Consultatif. Les réunions ont eu lieu à Bruxelles le 18 janvier; à Genève le 16 mai et à Prague les 27-31 août 1936.

Voici quelques-unes des questions importantes qui ont été traitées au cours de ces séances :

1. — Situation financière et Contributions des Obédiences.
2. — Démissions, Exclusions et Réintégrations.
3. — Candidatures.
4. — Convent 1936.
5. — Thème d'étude pour 1936.
6. — Situation internationale de la F.'. M.'. .
7. — Propagande.
8. — Publications : Bulletin, Législation, Notice historique.
9. — Propositions concernant le Comité Consultatif.
10. — Règlement intérieur du Comité Exécutif.
11. — F.'. M.'. espagnole et événements d'Espagne.
12. — Questions de Régularité et de Territorialité.
13. — Maçonneries en sommeil.

Il serait superflu de rappeler dans ce rapport les résultats et les décisions auxquels ces sujets ont abouti; ils ont été retracés de façon détaillée dans les comptes-rendus des sessions du Comité Exécutif que la Chancellerie a adressés en temps voulu à tous nos adhérents. Par notre Bulletin qui les a insérés, tous les FF.'. MM.'. qui s'intéressent à notre œuvre en ont eu connais-

sance. Il n'était cependant pas inutile de dresser cette nomenclature, elle montre la multiplicité des problèmes que le Comité Exécutif est appelé à résoudre et de combien de préoccupations sont chargés ceux qui ont mission de diriger notre Association.

Il est de notre devoir, bien que nous l'ayons déjà fait à maintes reprises, de rappeler que les délégués au Comité Exécutif et son Président, sont des chefs d'Obéd. déjà surchargés de soucis et de tracasseries par leur fonction et qu'au dévouement dont ils font preuve en consacrant leur temps à l'administration de notre Association, s'ajoute encore un désintéressement qui mérite la reconnaissance de tous les membres, puisque les frais de leurs déplacements n'incombent pas à la trésorerie de l'A. M. I.

* * *

III. — CHANCELLERIE

La Grande Chancellerie a été surchargée de travail au cours de cet exercice. Il en est presque toujours ainsi dans les années où l'A. M. I. se réunit en Convent mais, les affaires courantes augmentent chaque année en importance du fait d'un plus grand rayonnement et la tâche du G. Chancelier devient très lourde dès que surgit un travail supplémentaire. Par suite de circonstances particulières dues à la maladie, le G. Chancelier n'a pas pu consacrer tout le temps qu'il aurait fallu à l'administration de l'A. M. I., aussi sollicite-t-il l'indulgence des Obéd. et des FF. qui auraient eu à pâtir de retards dans les services que ces derniers attendaient de lui. Dès le premier avril prochain le G. Chancelier abandonnant ses occupations profanes et prenant sa retraite après 40 ans de services, pourra se consacrer entièrement au bien de notre Association.

Ainsi qu'on peut le voir par les tableaux annexés au présent rapport, la correspondance de la Chancellerie est assez volumineuse. Elle est surtout très variée et les sujets auxquels elle se rapporte sont des plus divers.

On nous consulte de plus en plus à propos des échanges de relations officielles entre Obéd. ainsi que sur les droits de juridiction territoriale ou sur la régularité de telle ou telle Obéd. Le rôle de l'A. M. I. dans ce domaine est des plus utiles car il évite bien des erreurs auxquelles pourraient donner lieu, les scissions qui se produisent, hélas, assez fréquemment au sein des Puissances Maç. . .

La plus grande partie des lettres se rapportent à l'administration générale de l'A. M. I., elles s'adressent surtout aux Obéd. membres ou au Comité Exécutif. La réclamation des contributions arriérées et les mesures qu'il a fallu prendre contre les défauts

lants, les démissions et exclusions, ont occasionné de nombreuses correspondances. Il en est de même pour l'organisation du Convent et l'envoi des rapports, vœux et résolutions.

Des LL. et des FF. s'adressent fréquemment à nous soit pour des questions de rituel, soit pour se documenter sur des points d'histoire. Il nous arrive fréquemment aussi d'indiquer des ouvrages en vue de travaux ou de conférences. Le fait qu'on a recours à notre Chancellerie dans ces circonstances, témoigne de la confiance qui est accordée à l'A. M. I.; nous devons nous féliciter qu'il en soit ainsi.

Quand nous aurons rappelé que la G. Chancellerie rédige les procès-verbaux des séances du Comité en deux langues, qu'elle a la gestion financière de l'A. M. I., dont on trouvera le compte rendu ci-joint, qu'elle publie quatre numéros du Bulletin par année, qu'elle est chargée de l'Office de Documentation, on se rendra aisément compte combien est importante l'activité qu'elle déploie.

* * *

§ IV. — EFFECTIF DES MEMBRES

A fin décembre 1935, les Puissances Maç. membres de l'A. M. I. étaient au nombre de 34.

Depuis lors nous avons enregistré la démission de la G. L. Polarstjernen à Trondhjem.

Le Convent a prononcé l'exclusion pour défaut de paiement de leurs contributions, de la G. L. du Paraguay et du G. O. de Haïti.

En outre, le Gouvernement portugais, ayant décidé l'interdiction de la F. M., le G. O. Lusitanien Uni du Portugal a été dissous.

La G. L. de l'Île de Cuba qui est en retard de plusieurs années dans le paiement de ses contributions ayant été mise en demeure de s'en acquitter avant le Convent a donné sa démission. Celle-ci ne pouvait être acceptée puisque cette G. L. ne se trouvait pas en règle avec nos statuts. D'une correspondance échangée, il est résulté un malentendu qui n'a pas encore pu être mis au point. La décision prise par le Convent d'exclure la G. L. de l'Île de Cuba reste, de ce fait, suspendue. Elle sera appliquée ou rapportée, selon le cas, par le Comité Exécutif qui a reçu mandat à ce sujet.

Il résulte de ce qui précède que l'effectif de nos membres est ramené à 30 Obédiences.

C'est avec un sentiment douloureux que nous enregistrons une telle diminution. Verrons-nous bientôt renaître les Obéd. qui ont dû suspendre leur activité par ordre des gouvernements autar-

chiques : Hongrie, Italie, Allemagne, Turquie et Portugal ? Souhaitons-le et espérons que celles qui nous ont quitté volontairement, comme celles qui n'ont pas encore adhéré à l'A. M. I., comprendront que la F. M. doit plus que jamais, affirmer son idéal en resserrant, sous l'égide de notre Association, les liens qui unissent les FF. MM. du monde entier.

* * *

§ V. — OFFICE DE DOCUMENTATION

Cet office (O. D.) créé en 1934 par le Convent et confié au G. Chancelier, a pour but de renseigner rapidement les Chefs d'Obéd. membres de l'A. M. I. sur les événements et les faits intéressant l'Ordre en général.

Il a envoyé, au cours de cette année, 10 communications portant à 28 le total des informations données depuis sa fondation.

Il est regrettable que la G. Chancellerie ne soit pas mieux et plus rapidement renseignée sur ce qui est de nature à intéresser ou à rendre service aux Obéd. adhérentes. Comme nous le dirons encore au § VI. — PUBLICATIONS, nous constatons une négligence ou une indifférence qui nous peinent profondément. L'A. M. I. pourrait, avec un peu plus de bonne volonté, être un centre d'informations maç. de premier ordre qui rendrait les plus grands services tant aux dirigeants des GG. LL. membres qu'à la presse maç. officielle.

* * *

§ VI. — PUBLICATIONS

a) BULLETIN. — Ainsi que nous l'avons mentionné au § III. — *Chancellerie*, il a été publié en 1936 quatre numéros du Bulletin (N^{os} 56 à 59) représentant au total 180 pages de texte.

La partie officielle comprend : les rapports administratif et financier de l'exercice 1935, les Comptes-rendus des Sessions du Comité Exécutif de Bruxelles, Genève et Prague et le Comptendu analytique du Convent de Prague.

Deux articles sur des cérémonies et manifestations en l'honneur du Comité Exécutif ou du Convent.

L'Ordre du jour et les communications concernant le Convent.
La composition du nouveau Comité Exécutif.

Une adresse aux GG. LL. des Etats-Unis d'Amérique.

Le Rapport général sur le thème d'étude de 1936.

Les Résolutions, l'Appel en faveur de la Paix, le Vœu concernant le Droit d'asile et le Vœu en faveur des FF.'. MM.'. espagnols votés par le Convent.

Un article nécrologique sur le T.'. Il.'. F.'. Georges WEIFERT.

La liste des dons reçus par la G.'. Chancellerie.

Les avis officiels et les élections de dignitaires au sein des Obéd.'. membres.

La partie non officielle se compose de :

La Revue Maç.'. qui a publié 14 articles ou études se rapportant à des questions maç.'. d'histoire, de symbolisme ou d'actualité.

Les Petites Nouvelles, soit 58 articles concernant la F.'. M.'. de 21 pays différents.

Les Livres, où il a été rendu compte de 4 ouvrages adressés à la G.'. Chancellerie par leurs auteurs.

Une nouvelle rubrique a été ouverte pour les Offres, demandes et recherches, à l'usage des lecteurs.

Le Bulletin a été tiré à 600 exemplaires dont :

197 pour le service des abonnements,

175 remis gratuitement aux Obéd.'. membres,

43 pour service gratuits : collaborateurs, donateurs et publicité,

26 en échange avec d'autres revues,

159 en stock aux archives.

600 au total.

Ainsi que nous le répétons depuis plusieurs années avec une insistance digne d'un meilleur résultat, il est profondément décevant de constater la disproportion (moins de 20 0/000) qui existe entre le nombre des membres des Obéd.'. adhérentes et celui des abonnés. Des appels sont adressés dans chaque numéro, toutes les correspondances de la Chancellerie sont accompagnées d'un bulletin de souscription, des numéros specimens sont envoyés chaque année, mais le résultat est insignifiant. Ce sont les Obéd.'. elles-mêmes qui devraient faire de la propagande en engageant leurs Loges à souscrire un abonnement ou par des circulaires que les ateliers distribueraient à leurs membres. Nous sommes certains qu'avec leur concours on obtiendrait facilement — et ce serait un minimum — 7 à 800 abonnés, ce qui nous permettrait d'essayer d'une édition espagnole qui serait bien accueillie en Amérique latine et constituerait de nouvelles ressources que l'on pourrait utiliser pour une édition anglaise.

En outre, le Bulletin pourrait, s'il cessait d'être déficitaire, paraître tous les deux mois ou même mensuellement.

b) ANNUAIRE. — Nous avons vendu quelques exemplaires de l'Annuaire dont la dernière édition date de 1932. La situation générale ne nous permet pas d'envisager une édition nouvelle qui, non seulement, serait très coûteuse à cause du remaniement complet qu'exigeraient les changements survenus depuis 6 ans, mais n'aurait que peu de chance de réussite tant que les réglementations sur les devises et les paiements à l'étranger seront maintenues.

c) DIVERS. — La Chancellerie a fait imprimer et a distribué gratuitement sur demande, la Table des matières de IV. vol. du Bulletin.

Il a été publié une brochure contenant les 10 rapports sur le Thème d'étude : La Défense de la civilisation. Elle est en vente au profit de la G. L. Nationale de Tchecoslovaquie qui en a assumé les frais d'impression.

En outre, le rapport général du T. III. F. C. PIERRE, sur le même sujet a été imprimé en français et en anglais.

Nous avons reçu quelques ordres d'achat de numéros du Bulletin, de Comptes rendus de Convents et de divers livres figurant dans la liste des ouvrages en vente à la G. Chancellerie.

* * *

§ VII. — FINANCES

Le compte rendu financier qui accompagne le présent rapport accuse un boni de Frs. 3.544,87. Il ressort du Bilan au 31 décembre 1936 que notre capital disponible s'élève à Frs. 7.993,33.

Ainsi que nous le disions au début de ce rapport, ce résultat est des plus satisfaisants. Il témoigne d'une administration sage et prudente mais il est juste de dire que la rentrée de contributions arriérées entre pour beaucoup dans le boni de l'exercice courant. Quoi qu'il en soit, nous pouvons considérer que la situation de l'A. M. I. est loin d'être mauvaise et nous ne pouvons guère espérer mieux, tant que persisteront les complications de toute sorte qui ont mis à mal quantité d'autres institutions humanitaires.

Voici quelques commentaires sur divers chapitres des Résultats généraux :

1) BULLETIN (voir § VI *Publications*).

2) ANNUAIRE (voir § VI *Publications*).

3) CONTRIBUTIONS : Les mesures envisagées par le Comité Exécutif et ratifiées par le Convent concernant les Obéd. en retard dans le paiement de leurs contributions ont eu pour résultat une rentrée assez forte de ces dernières. Il est absolument

indispensable que les redevances annuelles — qui constituent notre principale ressource — soient acquittées régulièrement, le Conseil Exécutif est bien décidé à ne pas laisser s'accumuler les retards.

Le tableau annexe indique les cotisations perçues au cours de cet exercice et celles qui restent encore à percevoir.

4) **DONS** : Les dons se sont élevés à Frs. 745.—. Ils sont en augmentation considérable par rapport aux derniers exercices. Cela provient d'une généreuse obole de \$ 100.— du Sup. Cons. 33^e degré (jur. Sud) à Washington à qui nous adressons nos sincères remerciements pour ce témoignage de sympathie envers notre Association.

5) **CHANCELLERIE** : Les dépenses effectuées sur ce chapitre se répartissent comme suit :

Allocation au G. Chancelier	frs.	1.200.—
Loyer et entretien des locaux	»	1.800.—
Salaire du personnel	»	1.800.—
Frais de voyage, réceptions et divers	»	553,30
		<hr/>
	»	5.353,30

6) **PUBLICATIONS** : Le boni provient de la vente de Bulletins séparés et de la différence entre l'achat et la vente d'ouvrages mag. ..

7) **PUBLICITE** : La publicité du Bulletin a encore diminué. Les Frs. 307,05 marqués au compte rendu financier représentent Frs. 263,05 de publicité en 1935 et Frs. 44.— en 1936. Le solde à percevoir sur les annonces de 1936 s'élève à Frs. 120.—

8) **FRAIS GENERAUX** : Ceux-ci se répartissent comme suit :

Dépenses :

Poste, Télégraphe, Téléphone et taxes	frs.	741,98
Loyer des archives	»	150.—
Fournitures de Bureau, impressions	»	259,90
Travaux spéciaux, traductions et divers	»	380,75
Réparation de machine à écrire	»	36,50
		<hr/>
	»	1.569,13

Recettes :

Remboursements de ports	frs.	3,95
Remboursements sur divers	»	130,29
Intérêts	»	25,15
		<hr/>
	»	159,39

9) CONVENT : Aux recettes figurent Frs. 300.— représentant le montant de cartes de délégués payées d'avance à la Chancellerie. Cette somme a été rétrocédée à la G.'. L.'. Nationale de Tchécoslovaquie.

Les dépenses réelles sont représentées par :

Allocation au sténographe	frs.	303,90
Impression du rapport général	»	32,50
Achat de fleurs à Prague	»	42.—
Travaux d'impression divers	»	50.—
		<hr/>
Soit.....	»	428,40

Le Bilan au 31 décembre 1936 présente un excédent d'actif de Frs. 10.613,33 en augmentation de Frs. 3.463,85 sur l'exercice précédent.

Les contributions en retard sont inscrites pour Frs. 2.500.— mais, bien que la somme qui nous est due soit très supérieure, nous ne les faisons figurer pour ce montant qu'à titre d'indication approximative.

Notre actif réel, immédiatement disponible, est celui que représentent les espèces en caisse, l'avoir en banque et aux chèques postaux, soit Frs. 7.993,35.

* * *

§ VIII. — CONCLUSIONS

Ainsi que nous le disions au début de ce rapport, les résultats financiers sont meilleurs que nous l'avions prévu. Si les contributions du prochain exercice rentrent normalement et si la somme indiquée au bilan pour cotisations arriérées nous parvient au cours de l'exercice 1937, nous pourrions augmenter encore quelque peu nos réserves à fin 1937 ce qui nous permettrait de parer à tous les événements imprévus.

Nous croyons devoir attirer votre attention sur le fait que nous ne pouvons pas, pour le moment, envisager des adhésions de la part des Maçonneries qui, pour des raisons ethniques et surtout traditionnelles — en particulier celles de Grande-Bretagne et des Pays Scandinaves — se sont tenues jusqu'ici à l'écart de notre groupement. En dehors de ces GG.'. LL.'. et de celles de l'Amérique du Nord, il en est bien peu qui ne fassent pas partie de notre Association ; c'est désormais du côté des Etats-Unis qu'il faudra tourner nos espoirs. Il faudra rendre encore plus active la propagande que nous avons déjà faite dans ce sens. Les résultats enregistrés ces dernières années sont de bon augure mais nous gagnerions encore du terrain si les Puissances Maç.'. membres de

l'A. M. I. voulaient bien intervenir auprès des Obéd. avec lesquelles elles entretiennent des relations officielles en les engageant à présenter leur candidature et en leur offrant de leur servir de garantes.

Genève, le 31 mars 1937.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

Annexe

STATISTIQUE DE LA CORRESPONDANCE

A. — *Lettres expédiées* (par pays de destination)

<i>Europe :</i>	Autriche	16	
	Belgique	80	
	Bulgarie	18	
	Danemark	1	
	Espagne	70	
	France	157	
	Grèce	22	
	Hongrie	1	
	Luxembourg	19	
	Norvège	5	
	Pays-Bas	2	
	Pologne	26	
	Roumanie	1	
	Suisse	84	
Tchécoslovaquie	66		
Turquie	7		
Yougoslavie	23	598	
<i>Afrique :</i>	Abyssinie	1	3
	Egypte	2	
<i>Asie :</i>	Iles Philippines	2	3
	Palestine	1	
<i>Amérique du Nord :</i>	Canada	1	
	Etats-Unis	88	
	Mexique	36	125

<i>Amérique centrale :</i>	Cuba	13	
	Haïti	13	
	Honduras	9	
	Panama	10	
	Porto Rico	17	
	Salvador	10	72
 <i>Amérique du Sud :</i>	Argentine	12	
	Bolivie	11	
	Brésil	14	
	Chili	17	
	Colombie	16	
	Equateur	13	
	Paraguay	12	
	Pérou	11	
	Uruguay	13	
	Vénézuéla	12	131
			<hr/>
			932

B. — *Lettres expédiées* (par objet traité)

Administration	189	
Comité Exécutif et Consultatif	181	
Commissions	17	
Convent	120	
Candidatures	11	
Démissions, Exclusions	43	
Publications	64	
Publicité	15	
Propagande	74	
Rapport, Vœux et Résolutions du Convent	91	
 Renseignements concernant :		
1. — Situation maçonnique	14	
2. — Défense maçonnique	9	
3. — Régularité	11	
4. — Territorialité	10	
5. — Rites et Constitutions	7	
6. — Echange de relations	12	
7. — Législation maç.	6	
8. — Loges et FF.	33	
9. — Divers	25	127
		<hr/>
Au total		932

COMPTE RENDU FINANCIER

EXERCICE 1936

BILAN D'ENTREE AU 31-12-1935

Actif :

Capital disponible du 31-12-1934	frs.	1.782,65
Contributions à percevoir	»	2.500,—
Publicité à encaisser	»	200,—
Boni de l'exercice	»	2.665,83
		<hr/>
	»	7.148,48

Passif :

Capital : Excédent d'actif	frs.	7.148,48
		<hr/>
	»	7.148,48

RESULTATS GENERAUX

	frs.	Recettes	Dépenses	Pertes	Profits
Bulletin		704,—	1.481,55	777,55	
Annuaire	»	35,50			35,50
Contributions ..	»	10.387,56			10.387,56
Frais généraux..	»	159,39	1.569,13	1.409,74	
Dons	»	745,—			745,—
Chancellerie	»		5.353,30	5.353,30	
Publications ...	»	45,75	7,—		38,75
Publicité	»	307,05			307,05
Convent	»	300,—	728,40	428,40	
		<hr/>			
	»	12.684,25	9.139,38	7.968,99	11.513,86
Boni de l'exercice.	»		3.544,87	3.544,87	
		<hr/>			
	»	12.684,25	12.684,25	11.513,86	11.513,86

BILAN DE SORTIE AU 31-12-1936

Actif :

Capital disponible au 31-12-1935	frs.	4.448,48
Contributions à percevoir	»	2.500,—
Publicité à encaisser	»	120,—
Boni de l'exercice	»	3.544,87
		<hr/>
	»	10.613,35

Passif :

Excédent d'actif	frs.	10.613,35
		<hr/>
	»	10.613,35

SITUATION AU 31-12-1936

(Capital disponible)

Capital au 31-12-1935	frs.	4.448,48
Boni de l'exercice 1936	»	3.544,87
		<hr/>
	»	7.993,35
se décomposant comme suit :		
Espèces en caisse	»	267,19
Solde en banque	»	4.411,80
Solde chèques postaux	»	3.314,36
		<hr/>
	»	7.993,35

Genève, le 10 mars 1937,

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

ANNEXE

A. — CONTRIBUTIONS PERÇUES

en 1934

	arriéré	1936
G. L. de Vienne		280.—
G. O. de Belgique		500.—
G. L. de Bulgarie		130.—
G. O. de France		2.040.—
G. L. de France		1.110.—
G. O. de Grèce		425.—
G. L. de Pologne		150.—
G. L. Suisse Alpina		450.—
G. L. de Tchécoslovaquie		200.—
G. L. Yougoslavie		200.—
G. L. de l'île de Cuba à compte.	487.—	

	arriéré	1936
G. L. de Porto Rico	506,60	
G. L. Cuscatlan San Salvador ..	80.— à cpte	40.—
G. L. de la Rép. Argentine	340.—	
G. O. du Brésil	1.800.—	
G. L. du Chili		435.—
G. L. de Colombie, Baranquilla.	400.—	
G. L. de l'Equateur	176,96 à cpte	34.—
G. L. du Pérou		150.—
G. O. de l'Uruguay	302.—	151.—
	<hr/> frs. 4.092,56	frs. 6.295.—
		» 4.092,56
Soit au total		<hr/> » 10.387,56

B. — CONTRIBUTIONS DUES ¹

	1933	1934	1935	1936
G. O. Espagnol				400.—
G. L. Espagnole	100.—	100.—	100.—	100.—
G. L. de Luxembourg				90.—
G. L. del Pacifico (Mexique)			130.—	130.—
G. L. La Oriental-Péninsular Mex.)			80.—	80.—
G. L. Valle de Mexico (Mex.)			350.—	350.—
G. L. de Honduras				100.—
G. L. de Panama ²			110.—	115.—
G. L. de Porto Rico			300.—	300.—
G. L. Cuscatlan San Salva- dor (solde)				40.—
G. L. de la Rép. Argentine.		350.—	350.—	350.—
G. L. de Bolivie			120.—	120.—
G. O. du Brésil				900.—
G. L. de Colombie ²				100.—
G. L. de l'Equateur (solde).				40.—
G. L. du Vénézuéla				150.—
	<hr/> frs. 100.—	450.—	1.540.—	3.365.—
Total			<hr/> frs 5.455.—	

¹ Le montant de ces contributions est approximatif, le nombre des membres n'étant pas connu exactement.

² Ont été payées depuis le bouclement des comptes.

Compte rendu de la session du Comité Exécutif

tenue le 23 janvier 1937 au Siège de la G. L. de France,
à l'Or. de Paris, rue Puteaux, 8

La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence du T. Ill. F. Louis Doignon, Président.

Sont présents : *Comité Exécutif* : les TT. Ill. FF. C. Gonzalès, G. M. adj. (G. O. Espagnol); H. Casas, G. M. adj. et L. Gertsch (G. L. Espagnole); M. Poblete-Troncoso (G. L. du Chili) pour l'Amérique du Sud; A. Groussier, G. M., et F. Court (G. O. de France); G. Chadirat, G. M. adj. (G. L. de France); S. Frey (G. L. Suisse Alpina); C. Pierre, G. M. adj. (G. L. Nat. de Tchécoslovaquie); D. Tomitch (G. L. Yougoslavia), et J. Mossaz, Grand Chancelier.

Comité Consultatif : les TT. Ill. FF. : Ch. Magnette (G. O. de Belgique); A. Pouriau (G. O. de France); L. Doignon (G. L. de France); L. Maréchal (G. L. de France).

Sont excusés : *Comité Exécutif* : Les TT. Ill. FF. : P. Erculisse, G. M., et F. Van Der Linden (G. O. de Belgique); L. Daubenfeld, G. M. (G. L. de Luxembourg); F. Uhlmann, G. M. adj. (G. L. Suisse Alpina); H. Gliwic (G. L. de Pologne); D. Militchewitch, G. M. (G. L. Yougoslavia).

Comité Consultatif : le T. Ill. F. : R. Engel (G. O. de Belgique).

Le Comité Exécutif fait des vœux pour le prompt rétablissement de la santé des TT. Ill. FF. Van der Linden et Uhlmann actuellement souffrants.

Composition des délégations : Comité Exécutif :

Les Obédiences déléguées au Comité Exécutif ont communiqué à la Grande Chancellerie les noms des chefs de leur délégation, à l'exception de la G. L. Oriental-Péninsular (délégation Amérique du Nord et Centre) qui n'a pas de membre résidant en Europe pouvant participer aux sessions du Comité.

Le T. Ill. F. Poblete-Troncoso ayant signalé qu'un F. M., membre de la G. L. de Panama, adjointe à la délégation américaine Nord-Centre, habite Genève, la G. L.

Oriental-Péninsular, pourra autoriser ce F.'. à représenter à la fois la G.'. L.'. de Panama et la G.'. L.'. Méxicaine.

Cette proposition est acceptée et la G.'. Chancellerie en fera part à la G.'. L.'. Oriental-Péninsular.

Comité Consultatif : Les présentations concernant le Comité Consultatif ont été ratifiées par les Ob.'. intéressées.

Communications du G.'. Chancelier : Le G.'. Chancelier a adressé les remerciements de l'A. M. I. à la G.'. L.'. Nationale de Tchecoslovaquie et à son T.'. Ill.'. G.'. M.'. F.'. K. Weigner pour l'organisation impeccable du Convent de 1936 et pour l'accueil frat.'. qui a été fait aux délégués.

— L'A. M. I. a en outre, présenté à cette G.'. L.', ses sincères condoléances pour le passage à l'Or.'. céleste de son distingué et dévoué G.'. Secr.', le T.'. C.'. F.'. L. Schwarz.

— Il est rendu hommage à la mémoire du T.'. Ill.'. F.'. Weifert, ancien G.'. M.'. de la G.'. L.'. Yougoslavia, dont on vient d'apprendre le décès. Le Bulletin de l'A. M. I. publiera une notice biographique sur cet éminent F.'. M.'. qui fut l'âme de la F.'. M.'. dans son pays.

— Le rapport général du T.'. Ill.'. F.'. C. Pierre sur le Thème d'Etude du Convent de 1936, a été adressé à toutes les Ob.'. ainsi qu'aux principales revues maç.'. du monde. Une traduction en espagnol en a été faite, et une traduction anglaise est en préparation.

— Les vœux et résolutions adoptées par la Convent ont été expédiés après traduction en espagnol et en anglais, conformément aux décisions prises à Prague. La presse maç.'. a été invitée à les diffuser.

-- A la demande du F.'. Président du groupement des Lowtons de France, la Chancellerie a adressé une circulaire aux Ob.'. adhérentes en vue de la création d'une fédération internationale des jeunesses maçonniques. Il n'existe pas, à notre connaissance, d'organisation de la Jeunesse Maç.'. en dehors de celles de France, de Suisse, et d'Autriche, mais le mouvement est intéressant et mérite d'être encouragé. Une Fédération pourrait en favoriser l'extension. Le G.'. Chancelier se tiendra à la disposition des promoteurs de cette idée pour les aider dans leur entreprise.

— Le G.'. Chancelier attire l'attention du Comité Exécutif sur l'importance du rapport présenté au Parlement Helvétique par la Commission chargée de l'étude de l'initiative concernant l'interdiction en Suisse de la F.'. M.'. et la fermeture de ses Ateliers.

La G.'. L.'. Suisse Alpina a fait reproduire ce rapport qui constitue un excellent moyen de défense de la F.'. M.'. et

fait justice des stupides accusations dont notre Ordre est l'objet de la part de ses adversaires dans tous les pays.

La Chancellerie a souscrit à un certain nombre d'exemplaires de la brochure qui en donne le texte complet. Ces brochures seront envoyées aux Ob. adhérentes qui pourront y puiser d'utiles arguments pour leur propre compte, car dans ce document, unique dans l'histoire de la F. M., les auteurs constatent de façon officielle, l'inanité des griefs formulés contre la F. M. et l'incapacité de ses adversaires d'apporter la moindre preuve à l'appui de leurs accusations.

Le G. Chanc. donne lecture de quelques uns des passages les plus importants et les plus catégoriques du dit rapport.

— L'appel aux FF. MM. américains en faveur de la Paix, voté par le Convent de Prague a été envoyé à toutes les Ob. des Etats-Unis. Le Comité Exécutif sera tenu au courant des suites auxquelles il aura donné lieu.

— Le Compte rendu du Convent de Prague est en préparation, la Chancellerie enverra le texte des interventions aux délégués intéressés en vue des corrections éventuelles.

— La Chanc. a soumis à chaque Ob. affiliée à l'A. M. I., la liste de ses membres abonnés au Bulletin afin de vérifier leur régularité maç.. Cette mesure entraîne la suppression d'un certain nombre d'abonnements de FF. MM. démissionnaires ou irréguliers, ce qui réduira encore nos ressources et rendra plus nécessaire que jamais la propagande en faveur de notre Bulletin au sein des Ob. membres de l'A. M. I. Le service de notre revue aux abonnés espagnols a été suspendu jusqu'à nouvel ordre.

— La démission de la G. L. Polarstjernen a été communiquée à tous les membres de l'A. M. I.

— Le G. Chancelier a délivré à la G. L. des Etats-Unis du Vénézuéla une attestation de sa parfaite régularité maç. et de sa qualité de membre de notre Association. Cette attestation lui était utile pour justifier, auprès des autorités, de sa souveraineté de juridiction maç. au Vénézuéla.

— L'Office de Documentation a envoyé six communications aux Ob. membres durant le dernier trimestre de 1936.

Questions financières : Le G. Chancelier donne des précisions sur la situation financière de l'A. M. I. Les mesures administratives prises par ce Convent ont incité les Ob. en retard dans le paiement de leur contribution à s'acquitter de leur dette. Nous avons, de ce fait, perçu près de Frs. suisses 4.000. — nous bouclerons donc les comptes de l'exercice 1936 dans des conditions très favorables.

Réintégration : Le G. O. du Brésil s'étant acquitté de deux des annuités arriérées, conserve, conformément aux décisions de Prague, sa qualité de membre de notre Association.

La G. L. de Porto Rico ayant régularisé sa situation et n'ayant plus que deux annuités arriérées, la sanction conditionnelle prise à Prague est annulée.

Radiations définitives : Le G. O. de Haïti a laissé passer sans répondre, le délai qui lui avait été imparti par le Convent (31 décembre 1936). Il est donc définitivement exclu de l'A. M. I.¹

La G. L. du Paraguay se trouve dans le même cas².

Les Ob., membres de l'A. M. I. seront informées de l'exclusion de G. L. du Paraguay et du G. O. de Haïti.

La G. L. de l'île de Cuba, n'a pas encore donné de réponse au sujet de l'erreur qu'elle a commise dans l'interprétation des propositions du G. Chancelier concernant le règlement de sa dette. La radiation de cette G. L. reste en suspens jusqu'à la prochaine session du Comité Exécutif.

Règlement intérieur : Le règlement intérieur du Comité Exécutif révisé à Prague, a été adressé à toutes les délégations. Aucune observation n'étant parvenue à la G. Chanc., le règlement prend force de loi.

Commission permanente de législation : Le Comité Exécutif procède à la désignation de la Commission permanente de législation.

Sont nommés :

Les Ill. FF. Maréchal (C. C.); Groussier (C. E.); et Engel (C. C.); le Président du Comité Exécutif et le G. Chancelier en font partie de droit.

Cette commission aura à déterminer les conditions dans lesquelles il devra être procédé à la réintégration dans l'A. M. I. des Obédiences démissionnaires, exclues, suspendues ou dissoutes.

Candidature : G. L. du Danemark : Le G. Chancelier rappelle que cette candidature n'a pas pu être prise en considération à la Session de Prague parce qu'il manquait l'agrément de l'une des garanties annoncées. Cette dernière n'a pas encore donné son assentiment parce que la requérante n'a pas les « dix années de vie paisible » prévues par nos statuts et qu'en outre sa patente émane de la G. L. Symbolique d'Allemagne aujourd'hui dissoute. On fait observer que la G. L. Symbolique d'Allemagne n'avait pas pu être admise dans l'A. M. I. parce qu'elle-même n'avait pas les dix années d'existence réglementaires.

¹ Un à-compte a été versé depuis lors.

² S'est acquittée en entier par la suite.

On ne saurait donc admettre la validité d'une patente délivrée par elle.

Le Comité Exécutif enregistre la déclaration d'un de ses membres qui proposera à sa G. L. de régulariser la situation de la G. L. du Danemark par l'octroi d'une patente en bonne et due forme de sorte que sa candidature à l'A. M. I. ne présentera plus de difficultés et pourra être reçue à la prochaine Session du C. Exécutif.

Il est décidé à l'unanimité de donner suite à cette candidature sous réserve qu'elle soit régularisée dans les conditions ci-dessus.

G. L. de Roumanie : Le Comité Exécutif avait exigé de la G. L. de Roumanie qu'elle formulât une nouvelle demande d'adhésion à l'A. M. I. Cela n'ayant pas été fait; la situation de la F. M. en Roumanie restant toujours obscure, il est donc malaisé de se prononcer sur les candidatures de la G. L. Nationale et de la Fédération dite « F. M. Unie de Roumanie ».

Après un exposé du T. Ill. F. Grand Chancelier, le Comité exécutif décide de maintenir le statu quo. Cette question restera sous le maillet.

La F. M. en Espagne : Le T. Ill. F. Doignon, Président, prie les représentants du G. O. et de la G. L. d'Espagne de bien vouloir renseigner le Comité Exécutif sur leur situation actuelle au point de vue mag. et notamment sur l'activité de leurs Obéd. et de leurs LL.

Le T. Ill. F. Gonzalez (G. O.) déclare que la F. M. espagnole a fait tout ce qu'elle a pu pour prévenir et éviter la révolution, mais on n'a pas cru aux avertissements qu'elle a donnés. Elle a subi les conséquences d'événements qu'elle n'a pas pu éviter bien qu'elle les eût prévus.

La F. M., au point de vue politique, n'avait et n'a pas à prendre position, mais les FF. MM. ont personnellement défendu leurs libertés et l'indépendance de leur pays. Les FF. espagnols ont accompli tout leur devoir et malgré la gravité des événements dont leur pays est le théâtre, la F. M. reste une grande force morale qui jouera un rôle dans l'avenir et les destinées de la Nation espagnole. Elle compte des milliers de martyrs qui sont tombés pour défendre leur idéal commun, car dans les régions occupées par les rebelles, nos FF. ont été tracassés, persécutés, massacrés sans pitié.

Le G. O. et ses GG. LL. régionales du Levant, du Sud-Est, du Nord-Est, du Centre et d'Oviédo, n'ont pas cessé de travailler d'une façon normale. Il en est de même de son Grand Conseil Fédéral qui s'est transporté à Valence parce qu'aux termes de la Constitution, il doit avoir son siège dans la ville où réside le Gouvernement.

Le G. O. fait tout ce qu'il peut pour venir en aide aux centaines de familles FF. MM. qui se réfugient soit à Valence, soit à Alicante soit dans les autres villes du Levant.

Des appels ont été lancés qui ont reçu un frat. accueil de la part de la Maç. Univ.

Le T. Ill. F. Casas (G. L.) dit que si les fascistes sont victorieux et qu'ils se montrent indulgents envers les socialistes, les marxistes, les communistes et même vis-à-vis des anarchistes, ils ne le seront pas envers les FF. MM. parce qu'ils savent que c'est parmi eux que se trouvent les éléments aptes à la reconstruction d'une nouvelle Espagne. Aussi est-il certain que là où les rebelles vaincront, la vie de nos FF. et celle de leur famille est en danger. Plus que jamais, la F. M. espagnole a besoin d'aide fraternelle; c'est aux FF. MM. du monde entier qu'elle adresse son appel.

Le T. Ill. F. Gertsch ajoute qu'à Barcelone, où sont venus des FF. MM. de toutes les régions du pays, on travaille normalement; les Ateliers se réunissent et les représentants de la G. L. siègent tous les jours. Des œuvres de secours ont été organisées en faveur des émigrés des autres provinces pour leur assurer le gîte et la nourriture.

Le T. IH. F. Doignon, président, remercie les orateurs des informations qu'ils viennent de donner au Comité de l'A. M. I.

La G. L. Nat. de Tchecoslovaquie a recueilli des sommes importantes, mais elle ne les a pas envoyées en Espagne parce que aucun envoi d'argent ne peut se faire sans l'assentiment de la Banque Nationale et que la G. L. manque de renseignements précis sur les œuvres dont elle a reçu des appels et des sollicitations.

Les FF. Tchecoslovaques sont prêts aux sacrifices nécessaires en faveur des victimes de la guerre civile, mais ils veulent que leurs oboles soient uniquement destinées à soutenir leurs FF. et leurs familles.

En France, comme ailleurs, parviennent des appels émanant de divers groupements mais il ne semble pas y avoir de coordination entre les organismes qui sollicitent l'aide des GG. LL. étrangères. C'est cette coordination qu'il importe d'établir tout d'abord et que doivent mener rapidement à chef les Ob. espagnoles. On pourrait sous le contrôle de l'A. M. I., désigner un Comité chargé de répartir les sommes recueillies auprès des diverses Ob. Ce Comité, informé des besoins de chaque région d'Espagne ainsi que de ceux qui se sont expatriés, assurerait une répartition équitable des sommes recueillies, ce qui est actuellement impossible vu l'ignorance dans laquelle nous sommes de l'importance des détresses à soulager.

Le T. Ill. F. Doignon, Président, estime qu'il est préférable de remettre au Comité Exécutif de l'A. M. I. le soin de

préparer et de lancer un appel aux Ob.'. du monde entier, de recevoir les dons, qu'il répartira ensuite de façon équitable et sous sa responsabilité; c'est là un travail de coordination qui ne peut être fait que par l'A. M. I. ou par un Comité désigné dans son sein.

Le G.'. Chancelier avait mis cette question à l'ordre du jour afin d'être au clair sur la situation, car on lui demande de divers côtés des renseignements au sujet de la F.'. M.'. espagnole et de son activité.

La distribution des secours ne peut s'effectuer que si un office de contrôle préside à leur répartition rationnelle. D'autre part, la F.'. M.'. universelle ne peut intervenir que d'une façon charitable et frat.', elle doit éviter tout acte qui contribuerait directement ou par des moyens détournés, à entretenir les luttes politiques; l'A. M. I. devra donc être en mesure de justifier que l'emploi des fonds qui auraient été transmis par ses soins est conforme aux principes de l'Ordre.

Les délégués des deux Ob.'. intéressées sont invités à faire le nécessaire pour que la répartition des fonds soit faite en accord avec des FF.'. régulièrement désignés et mandatés pour représenter la F.'. M.'. espagnole.

Puis on propose ensuite la formation d'un Comité de Contrôle composé de membres du Comité Exécutif. Sont désignés, les TT.'. Ill.'. FF.'. Doignon, président; Mossaz, G.'. Chancelier; Pouriau (Comité Consultatif); Chadirat; Poblete; Uhlmann et Van der Linden (Comité Exécutif).

Thème d'étude du prochain Convent : Divers Thèmes d'Etude sont proposés pour le Convent de 1938 (Droit d'asile; Défense de la liberté; Bienfaisance maç.', etc) mais le Comité Exécutif décide de remettre cet objet à l'ordre du jour de la prochaine Session, les délégués étant invités à réfléchir et à faire des propositions à ce sujet.

Divers : — Le G.'. Chancelier, que des circonstances particulières ont gêné dans son travail, s'excuse de ne pas avoir préparé de projet pour la notice historique dont la rédaction lui a été demandée et qui doit faire partie de la brochure où seront rassemblés les statuts, lois et règlements de l'A. M. I. — Renvoyé à la prochaine Session.

— La G.'. L'. de France a pris l'initiative d'adresser un appel en faveur de la Paix au F.'. Président Roosevelt. Cet appel serait signé de toutes les Ob.'. européennes. Le Comité Exécutif adresse ses félicitations à la G.'. L'. de France pour cette initiative.

Fixation de la prochaine session : La prochaine réunion du Comité Exécutif aura lieu le 22 mai en Suisse. La G.'. Chancel-

lerie s'entendra avec la G. L. Suisse Alpina pour en fixer le lieu et le programme.

Clôture : Le F. Président remercie le Comité Exécutif d'avoir facilité sa tâche et le félicite pour l'important travail qui a été accompli au cours de ces deux séances. — Il est heureux de constater une fois de plus la cordialité qui préside aux rapports entre les membres du Comité de l'A. M. I. dont l'amitié réciproque contribue grandement au rapprochement des Obédiences qu'ils représentent.

Le T. Ill. F. Magnette remercie les FF. Mossaz et Doinon, le premier pour la préparation, le second pour la conduite des travaux.

La Session est close à 19 heures.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

In Memoriam

† FIDEL MUÑOZ RODRIGUEZ

Grand Maître de la Grande Loge du Chili

T. Ill. F. Muñoz Rodriguez est mort à l'âge de 70 ans. Il fit de très brillantes études de droit à l'Université du Chili, où il reçut le titre d'avocat en 1889. Quelques années plus tard, il entra dans la magistrature qu'il abandonna ensuite pour la politique. Il fut élu député en 1903, puis réélu à plusieurs reprises jusqu'en 1917. En 1910, il fut nommé Ministre des Travaux publics. Pendant sa période parlementaire, il fut un des plus brillants orateurs de la Chambre et son éloquence s'inspira toujours des principes de liberté et de l'intérêt qu'il portait au bien-être de la grande masse de la population chilienne. En 1920, lors de la discussion de la loi sur l'enseignement primaire obligatoire, il prit

part aux débats avec une fougue et une conviction profonde qui contribuèrent au succès de cette loi qui permit de répandre l'enseignement primaire dans toutes les couches de la population et jusque dans les endroits les plus reculés du pays. En 1916, le Ministre de la Guerre, le Général Boonen Rivera, prit un décret interdisant aux officiers de l'armée d'appartenir aux associations secrètes qui visait directement la Franc-Maçonnerie. Ce décret fut considéré par M. Muñoz Rodriguez comme un attentat à la liberté de pensée et, dans un débat mémorable, il l'attaqua avec une telle éloquence que finalement celui-ci fut abrogé.

En 1919, le T. V. Ill. V. F. V. Muñoz Rodriguez entra dans la diplomatie; il fut nommé Ministre plénipotentiaire du Chili en Equateur et, quelque temps après, au Venezuela. Rentré au pays, il abandonna la vie politique bien qu'en 1924, il ait été appelé, dans des moments difficiles, à prendre le Ministère des Finances qu'il quitta très peu de temps après.

A la fin de 1924, il abandonna définitivement toute activité publique pour se dédier aux activités maçonniques. Comme Grand Maître de la Grande Loge du Chili, il obtint la création d'un Département de culture populaire et d'un autre Département d'action sociale qui contribuèrent dans une large mesure à affirmer le prestige de l'Ordre et à rendre pratiques les principes humanitaires figurant dans ses statuts fixant, entre autres, le besoin de travailler pour le bien-être de la masse ouvrière.

Il exerça les fonctions de Grand Maître en deux périodes.

Ses obsèques ont donné lieu à une cérémonie très émouvante à laquelle assistaient des milliers de personnes et tous les ateliers de Santiago.

Dans les deux rapports annuels qu'il présenta au Conseil, de l'Ordre, il se référait avec sympathie à l'A. M. L., dont il reconnaissait l'importance et avec laquelle il préconisait la collaboration de sa G. V. L. dans l'accomplissement de la tâche immense qu'elle a entreprise.

M. P. T.

Avis officiels

PUBLICATIONS

I. *Bulletin*. — Nous invitons nos abonnés à nous faire parvenir, dès maintenant, le montant de leur abonnement pour l'année 1937, soit 4.— frs. suisses, (20.— frs. français, 30.— frs. belges) à verser à notre compte des Chèques postaux n° I. 3.510 (Genève), par mandat postal ou par chèque.

Nous invitons nos lecteurs à se rapporter au § VI Publications du Rapport administratif de 1936 que nous publions dans le présent Bulletin pour qu'ils se pénètrent bien du rôle que nous attendons d'eux. Les moyens de faire connaître notre publication aux FF.'. MM.'. qui l'ignorent encore, sont difficiles ou trop onéreux — nous ne pouvons pas leur en faire un service gratuit à titre d'essai — c'est donc sur ceux qui sont nos fidèles abonnés et lecteurs que nous devons compter pour cette propagande. Nous les remercions d'avance en leur demandant de nous donner les noms et adresses des FF.'. que notre organe serait susceptible d'intéresser, nous leur enverrions très volontiers un numéro spécimen.

II. *Autres publications*. — Pour les autres publications éditées par la Grande Chancellerie de l'A. M. I. ainsi que pour les ouvrages maçonniques, veuillez consulter les listes qui figurent aux dernières pages de ce Bulletin.

PUBLICITE

Nous prions nos lecteurs de nous signaler les maisons qui seraient susceptibles de faire de la publicité dans notre « Bulletin ». Cette publicité intéresse tout particulièrement les hôtels, restaurants, agences de voyage, librairies maçonniques, instituts d'éducation, etc.

Voici le tarif de ces annonces :

	1 page	1/2 page	1/4 page	1/8 page
frs. ss.	80	40	20	10

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20%.

Pour quatre insertions réduction de 25%.

DIVERS

Propriété intellectuelle. — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenues dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

Adresses à retenir. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance. — Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1^{er} janvier au 31 mars 1937.

F. J. Reelfs, Genève	frs. ss.	20.—
C. F. Willard, San Diégo	» »	21,50
Ch. Magnette, Liège	» »	147,70
F. Spielmann, Lausanne	» »	20.—
Total	» »	209,20

En remerciant les donateurs, nous nous permettons de faire appel à toutes les Loges et à tous nos FF. pour qu'ils nous aident à poursuivre notre œuvre.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

Elections de Dignitaires

au sein des Obédiences de l'A. M. I.

Grande Loge de Panama à Panama Exercice 1937-1938

Grand Maître	T. Ill. F. V. H.	Victoriano Endara A.
G. M. adj.	V. H.	David Cardoze Robles.
1 ^{er} G. Surv.	V. H.	Abraham Frankel.
2 ^{me} G. Surv.	V. H.	Frank H. Morrice.
Grand Secrétaire	V. H.	Tomas Paredes.
Grand Trésorier	V. H.	D. Leslie Sasso.

Grande Loge « La Oriental Peninsular » à Mérida Exercice 1937

Grand Maître	T. Ill. F. V. H.	Ing. Raul Sobrino Campos.
G. M. adj.	V. H.	Lic. Carlos Pérez Garcia.
1 ^{er} G. Surv.	V. H.	Ramiro Novelo.
2 ^{me} G. Surv.	V. H.	Nazario Angulo V.
Grand Secrétaire	V. H.	Narciso Fernandez Buenfil.
Grand Trésorier	V. H.	Alfonso T. Vera Gahona.

Grande Loge de l'Equateur à Guayaquil Exercice 1937-1938

Grand Maître	T. Ill. F.	Dr. Miguel A. Jijon.
G. M. adj.		Dr. L. W. Garcia Moreno.
1 ^{er} G. Surv.		Juan J. Plaza.
2 ^{me} G. Surv.		Dr. Carlos A. Rolando.
Grand Secrétaire		René Garcia Moreno.
Grand Trésorier		Fernando Luces C.

Grand Orient de Belgique à Bruxelles Exercices 1937-1939

G. Maître Nat.	T. Ill. F.	Jules Hiernaux.
G. M. adj.		Jean Dopchie.
1 ^{er} G. Surv.		Jules Lempereur.
2 ^{me} G. Surv.		F. Van der Linden.
Grand Secrétaire-Archiv.		Marcel Hofmans.
Grand Trésorier-Hospitalier		Fernand de Ruyter.

Grande Loge des Etats-Unis du Venezuela à Caracas
Exercices 1937-1939

Grand Maître	T. . Ill. . F. .	P. A. Ruiz Paz Castillo.
G. . M. . adj. .		Dr. Jacobo Bendahan Ch.
1 ^{er} G. . Surv. .		Fernando Marquiz O.
2 ^{me} G. . Surv. .		Luis E. Aubey Montejo.
Grand Secrétaire		M. S. Frija.
Grand Trésorier		Isaak Kohn.

Grande Loge del Pacifico Guaymas (San)
Exercice 1937-1938

Grand Maître	T. . Ill. . F. .	Luis Cambuston.
G. . M. . adj. .		Ernesto Gamez.
1 ^{er} G. . Surv. .		Domingo Gomez.
2 ^{me} G. . Surv. .		Matias Ayala.
Grand Secrétaire		Alonso Castanedo.
Grand Trésorier		Francisco Barreras.

Grande Loge Soberana de Porto Rico à San Juan
Exercice 1937

Grand Maître	T. . Ill. . F. .	Ramon Gomez Cintron.
G. . M. . adj. .		Federico G. Perez Almiroty.
1 ^{er} G. . Surv. .		Angel Archilla Cabrera.
2 ^{me} G. . Surv. .		Samuel B. Bauza.
Grand Secrétaire		Rodolfo Ramirez-Pabon.
Grand Trésorier		Edardo Valladares.

Grande Loge Symbolique du Paraguay à Asunción
Exercice 1937-1938

Grand Maître	T. . Ill. . F. .	Silvio J. Allegretti (1937-1939).
G. . M. . adj. .		Domingo Franchi (1937-1939).
1 ^{er} G. . Surv. .		Manuel Blinder.
2 ^{me} G. . Surv. .		Genaro Gutierrez Yagros.
Grand Secrétaire		Celso Baruja Garcia.
Grand Trésorier		Dragutin Brgles.

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

MAÇONNERIE ANGLO-SAXONNE ET MAÇONNERIE LATINE

Pour les profanes, la Franc-Maçonnerie est une société secrète, répandue sur tout l'Univers, une société unique ayant des filiales dans tous les pays. Hélas ! il est loin d'en être ainsi.

Toutes les Obédiences maçonniques ont pourtant une origine commune, des Traditions semblables, des Rites et des Symboles dont l'interprétation ne varie que dans de faibles limites. Elles ont surtout un idéal commun : la recherche de la Vérité ; un même but : l'amélioration matérielle et morale de l'Humanité.

Malgré toutes ces similitudes, il existe cependant des cloisons étanches entre certaines Obédiences. Cela est dû à des questions de détail, de forme, qui proviennent du manque de contact, de l'imparfaite connaissance des conditions dans lesquelles s'est développée la Franc-Maçonnerie dans chaque pays, de l'ignorance des particularités nationales. Chacun jugeant son voisin, de chez lui, avec sa mentalité, ses mœurs, ses préjugés, ses croyances. Il en résulte une incompréhension profonde de part et d'autre.

Pour se faire une idée exacte d'un pays et de son peuple, il faut y avoir vécu longtemps, en connaître l'histoire, les mœurs, les coutumes, les traditions, car l'âme d'une nation est faite de tous ces impondérables. Pour connaître une Maçonnerie nationale, il est aussi indispensable de connaître son histoire, le milieu dans lequel elle évolue, les difficultés qu'elle doit vaincre, les nécessités spirituelles qui s'imposent à son développement.

Les différentes Maçonneries se distinguent par deux tendances en deux groupes nettement caractérisés : les Maçonneries dites Anglo-Saxonnes comprenant aussi les Scandinaves, et les Maçonneries dites Latines, division générale et un peu arbitraire mais

qui correspond à deux tendances religieuses nettement différentes. Les premières se sont créées et ont évolué dans des pays où la Réforme religieuse a rallié la majorité de la population; les secondes dans des pays soumis au catholicisme intransigeant de Rome.

Aux Etats-Unis d'Amérique, en Grande-Bretagne, dans les pays scandinaves et en Suisse, la Religion et la Maçonnerie vivent en complet accord et de nombreux ministres du culte sont Francs-Maçons, car la Religion est humaine et tolérante; elle admet et prêche la doctrine du libre examen; elle n'impose à ses adeptes aucun dogme absolu, elle s'adresse à leur raison et s'accorde avec la recherche de la Vérité qui est le but et la base de la Maçonnerie. Elle demande à ses fidèles d'étudier les textes sacrés, de les examiner pour y trouver les motifs de leur foi.

Dans les pays latins, où le catholicisme romain règne, il en va tout autrement. Cette religion s'oppose au libre examen; elle impose à ses fidèles de croire sans examiner, sans comprendre, de croire même à l'absurde parce que c'est absurde; elle interdit toute controverse, toute discussion sur les articles de foi. L'esprit de domination spirituelle et temporelle de Rome conduit tout naturellement le catholicisme à s'élever contre tout ce qui peut porter atteinte, de près ou de loin, à la volonté d'impérialisme qui le guide et l'a toujours guidé. Aussi, l'Eglise catholique combat-elle tout ce qui n'est pas avec Elle, comme étant dangereux pour son prestige ou son désir d'asservissement absolu et total de l'Humanité. L'Inquisition a été abolie, Rome ne peut plus régner grâce à la terreur qu'elle a fait peser sur le monde, mais elle n'en combat pas moins sourdement toute puissance qui ne sert pas son besoin de domination absolue. Il était donc fatal que Rome entrât en lutte contre la Maçonnerie dès sa naissance. Cette dernière prêchant la liberté, l'égalité des hommes par la fraternité universelle portait fatalement ombrage à l'Eglise, car, dans ce dix-huitième siècle où naquit notre Ordre, l'esprit de caste, avec ses grands seigneurs, son clergé et ses roturiers, ne pouvait guère s'accomoder des principes égalitaires qui se pratiquent en Loge. D'autre part, la large tolérance régnant dans nos Temples permettait à des hommes de confessions différentes de se rencontrer, de se connaître et s'estimer, ce qui risquait de porter atteinte au principe totalitaire du Catholicisme.

Aussi, le 24 avril 1738, le pape Clément XII, inquiet et craignant que la Maçonnerie ne prit de l'extension, lança-t-il une première bulle d'excommunication contre la Maçonnerie. Ce fut le début d'une longue série de bulles confirmant toutes cette première offensive de l'Eglise contre notre Ordre.

La Maçonnerie ne fut, au reste, pas seule à connaître les foudres papales : les protestants furent victimes de ses persécutions; les Templiers, pour d'autres raisons, furent aussi anéantis.

Ainsi donc, l'Eglise Romaine déclara la guerre à la Maçonnerie dès sa naissance, et cette lutte qui n'a cessé depuis, ne cessera que par la disparition de la Maçonnerie ou du Catholicisme. Dans les pays où, comme en Italie ou au Portugal, l'Eglise a pris un ascendant considérable sur les gouvernements qui se sont mis à sa remorque, ceux-ci ont été obligés de supprimer la Maçonnerie.

Les Maçons anglais ou américains qui, heureusement pour eux, ne subissent pas la domination de Rome, ne comprennent pas et ne peuvent pas comprendre qu'un grand nombre de Maçons français soient areligieux. C'est qu'ils ignorent qu'en France la religion est sortie de son rôle évangéliste pour devenir un instrument politique, qu'elle s'identifie et s'allie aux forces de réaction et de dictature. En France, on compte des Maçons protestants, israélites, mais on ne trouvera pas dans nos Loges de catholiques pratiquant leur religion. D'abord, les Francs-Maçons étant excommuniés, un catholique ne peut se faire recevoir dans notre Ordre sans tomber sous le coup de cette excommunication. S'il passe outre et se fait recevoir tout de même, il sera contraint de ne plus pratiquer sa religion, car en faisant à ses adeptes une obligation de la confession, elle le forcera, s'il ne veut pas mentir, de confesser son affiliation à la Maçonnerie au prêtre qui le mettra en demeure de la quitter. Il lui faudra donc, fatalement, choisir entre la Maçonnerie et la pratique de sa religion catholique. Il ne saurait en effet, être à la fois, maçon et catholique sans que l'on ne soit en droit de le qualifier d'imposteur. D'autre part, le catholicisme interdisant tout esprit critique, il ne pourrait entrer en Maçonnerie puisque notre Ordre a pour base le libre examen et la liberté de conscience. De quelque façon que l'on examine le problème, il y a incompatibilité entre la qualité de Maçon et la pratique de la religion catholique.

Mais si un grand nombre de Maçons français ne professent aucune religion, ils n'en ont pas moins une croyance, croyance fondée sur la raison, par l'étude et la méditation; c'est une religion personnelle, purement individuelle, qui ne s'extériorise pas par des actes collectifs, mais qui ne trempe pas moins les âmes et prend ses racines dans le cœur, racines profondes qui sont préférables à certaines extériorisations de pure façade.

Dans certains pays, où la Religion, ayant gardé sa pureté, se borne à sa mission moralisatrice, on a peiné à concevoir que des hommes puissent ne pratiquer aucune religion et l'on est porté à considérer les athées comme des gens anormaux, voire immoraux; cela provient d'une conception de la vie, d'une éducation différentes. Mais je demande aux Maçons de chercher à connaître les conditions de vie dans les pays où l'Eglise catholique a fait peser pendant des siècles sa domination, son intolérance, ses persécutions et, peut-être, arriveront-ils à comprendre que des

hommes cultivés, intelligents, ayant étudié la doctrine de Rome et ayant vu que le voile de la Religion cachait des buts de domination et d'oppression en contradiction avec la doctrine chrétienne, se sont libérés de ce joug de servitude que l'on faisait peser sur eux. Ces hommes se sont créés un idéal, une morale basée sur la Raison et sur la Justice. Ils ont proclamé la liberté de conscience, la liberté de pensée; mais ce ne sont pas pour cela des révoltés, des damnés; il y a plus de mérite à pratiquer le bien parce que la Raison vous le commande que par crainte des châtiements posthumes dont on vous menace.

Il est regrettable que les différences de langues et de coutumes, les distances qui séparent les pays ne permettent pas de larges pénétrations des différents peuples; car ils apprendraient à se mieux connaître, à se comprendre, puis à s'estimer; un grand pas serait ainsi fait pour asseoir la paix universelle. Les Maçons, qui sont l'élite de la nation, devraient entreprendre cette inter-pénétration. Il suffirait que les Obédiences suppriment les interdictions de visite, qui pèsent sur la vie maçonnique internationale, pour que la fraternité que nous professons et pratiquons sur le plan national en sorte pour s'étendre à l'Humanité.

De longs et pénibles efforts nous restent à accomplir pour atteindre ce but; mais un premier pas pourrait être fait par la presse maçonnique. Les écrivains, les Frères les plus qualifiés devraient pouvoir publier dans les Revues maçonniques de tous les pays des articles qui permettraient aux Maçons de mieux se connaître pour mieux se comprendre.

Jusqu'à ce jour, les différentes Obédiences ont minutieusement relevé les différences qui les séparaient, elles ont posé des conditions strictes à leur reconnaissance réciproque. Est-ce vraiment bien maçonnique? Les Maîtres ne doivent-ils pas rassembler ce qui est épars? Au lieu de s'appesantir sur les points qui nous séparent, il vaudrait mieux rechercher ceux qui nous rapprochent; et ils sont nombreux! En procédant fraternellement à cette recherche, nous trouverions facilement à concilier ce qui jusqu'à ce jour nous a éloignés, mais il faudrait que chacun y apporte une bonne volonté réciproque et un ardent désir d'aboutir.

Au moment où toutes les forces rétrogrades et antidémocratiques se liguent dans tous les pays pour abattre la Maçonnerie parce qu'elle est le dernier rempart des libertés, et alors qu'on sait que cette action est dirigée par la Compagnie de Jésus, il serait temps que les Maçons de tous les pays comprennent le danger qui nous menace tous et fassent trêve à leurs querelles byzantines pour opposer un front unique à l'attaque coordonnée qui monte contre notre Ordre et contre la Liberté. Si nous ne voulons pas revoir les ténèbres du Moyen Age s'étendre à nouveau sur la terre, réagissons, organisons-nous, entendons-nous. Ne pensons pas égoïstement que si la Maçonnerie a été supprimée

en Italie, en Allemagne, au Portugal, en Turquie, cela ne présente qu'un intérêt purement local, car chaque victoire remportée enhardit nos adversaires. Hier encore, à la Chambre des Députés de Paris l'on a proposé de dissoudre la Maçonnerie. Heureusement, la Raison a fait justice de cette manœuvre. Demain, c'est en Suisse que le peuple se prononcera par voie de referendum. Quelle en sera l'issue ? Nul ne peut le prévoir. Puissent les Francs-Maçons de tous les pays comprendre qu'en dépit des divergences de formes, un étroit lien de solidarité les unit. Puissent-ils s'en persuader avant qu'il ne soit trop tard.

Après avoir fait le signe de détresse, poussons le cri de ralliement : « *Maçons de tous les pays, unissez-vous* ».

Ed. GLOTON.

Directeur de la « *Chaîne d'Union* ».

PAROLES D'UN PRÊTRE ESPAGNOL

La lettre dont nous publions ici un résumé, a paru dans un petit journal hebdomadaire de Suisse alémanique dont chaque numéro contient, en première page, une méditation religieuse due à la plume de son rédacteur en chef, lequel jouit de la confiance des meilleurs représentants du catholicisme en Suisse.

Cette lettre qui reflète l'opinion d'une âme évangélique contient un enseignement dont bon nombre de chrétiens, même hors l'Eglise catholique romaine, devraient bien faire leur profit.

(*Réd.*).

« Nous autres, catholiques, faisons profession, sauf erreur, d'universalité. Ni la race, ni la nationalité, ni le parti politique ou l'opinion du jour ne nous séparent assez pour nous empêcher de nous retrouver unis sur un plan supérieur. Ma patrie espagnole se trouve dans la situation la plus pénible, le sang des frères ennemis rougit le sol de mon cher pays. Et le plus triste est que l'unité des catholiques espagnols et de leur clergé est déchirée par cette guerre fratricide. Des prêtres, restés prêtres devant Dieu et devant l'Eglise, ont été cependant contraints par leur conscience de se tenir du côté du peuple, et non du côté de la révolution militaire. Par cette déclaration, ne me suis-je pas assez présenté à vous ? Apprenez ce qui m'a déterminé à cette position, en désaccord, avec beaucoup de mes confrères ecclésiastiques. Je n'ai jamais fait de politique. Je ne m'occupais jamais que du soin des âmes. Comme j'aime ma vocation, j'aime Celui sur lequel

elle se fonde, Jésus-Christ, le Sauveur du monde, ce monde dont ma pauvre Espagne est bien aussi une partie.

Lorsque les actes de violence ont éclaté, il n'y eut à mes yeux qu'une seule question, dont la réponse dût déterminer ma position ultérieure : « Qui a, le premier, pris les armes ? Qui s'est attaqué, par la violence, à un état de choses non certes idéal à nos yeux, mais légal ? Qui a versé le premier sang, et par là allumé cet effroyable brasier ? » Ce ne fut pas, en tout cas, le gouvernement — un gouvernement qui n'était peut-être pas conçu comme nous autres catholiques l'eussions souhaité, mais qui, du moins, ne nous créait aucune sorte de difficultés. Ce furent les révolutions militaires.

Devant la grave et soudaine menace, le gouvernement arma les masses populaires, ce qui fut sans doute très malheureux. Mais que doit faire un gouvernement, qui a prêté serment à la Constitution, lorsqu'il voit tout à coup devant lui la grande majorité des officiers supérieurs et de leurs troupes enrôlés au service d'une révolution ? Voilà ce qu'il sied de se demander, en toute équité avant de condamner.

Les plans du gouvernement comportaient un partage de la grande propriété foncière, une modeste législation pour les usines, avec création de postes d'inspecteurs, — une chose que vous possédez depuis longtemps en Suisse, sans être pour cela suspects de communisme !... Or, c'est là ce qui occasionna la révolution. La volonté de venir en aide aux pauvres et aux nécessiteux et de fonder en Espagne une paysannerie indépendante a toujours été étouffée dans le sang. Cependant ce me paraît être la volonté même du Christ, qui a toujours été du côté des pauvres plutôt que de celui des riches. Je suis prêtre. C'est pourquoi, moi aussi, je suis du côté des pauvres.

Toute la guerre civile espagnole n'est qu'une guerre entre le pauvre et le riche, entre le peuple et la classe féodale. Elle ne recèle aucun sens politique ; c'est un pur conflit social. Le travailleur espagnol a, durant des dizaines d'années, subi ce joug, duquel déjà Léon XIII, dans son Encyclique *Rerum Novarum*, écrivait qu'il ne différait guère du joug de l'esclavage. Chez vous, les associations ouvrières sont apparues de bonne heure. Des clercs éminents ont pris en mains la cause du prolétariat et l'on a pu voir dans votre pays libre, l'ouvrier et le paysan, combattre, dans les formes légales, pour améliorer leur situation. Tout cela, chez nous, n'est jamais allé de soi. L'établissement d'une association ouvrière était déjà une occasion suffisante pour les plus sévères mesures de police, — arrestation et emprisonnement, durant plusieurs années, des instigateurs. L'Eglise se taisait. Toute activité politique et sociale était rigoureusement interdite au clergé. Quant aux Encycliques de Léon XIII sur le droit des travailleurs et la démocratie chrétienne, on prétendait qu'elles ne concernaient

pas les conditions propres à l'Espagne, comme si l'évêque de Rome, lorsqu'il élève la voix, ne s'adressait pas à l'Eglise de tous les évêques du monde. C'est ainsi que, laissant les travailleurs et les fermiers livrés à leur misère, sans plus nous soucier de leur sort, nous cessâmes d'être les guides spirituels du peuple et devînmes à ses yeux un scandale social, et cela d'autant plus que le clergé espagnol, dans sa plus grande partie, n'est pas issu du peuple, mais des couches supérieures de la société.

Tout d'abord, en Espagne, il ne s'est jamais trouvé personne pour prendre charge d'âmes auprès des travailleurs. Un prêtre qui entendait s'occuper de quelque manière des classes populaires, était aussitôt transféré à la campagne; et les paroisses de campagne en Espagne sont telles que si elles sont pourvues, cela suppose chez leurs titulaires le plus parfait esprit de pénitence. Dans ces conditions, on conçoit que ces travailleurs si totalement délaissés au point de vue spirituel n'aient pas fourni un terrain favorable à l'éclosion de saints ni même de chrétiens moyens. La plupart, à vrai dire, ne sont pas baptisés, parce que leurs parents n'auraient jamais su où trouver l'argent pour le baptême. Mais dans ce peuple des mansardes et des soupiraux, une idée se faisait jour et s'affermissait, non sans raison : c'est que le clergé manquait à sa mission envers lui et commettait une injustice en le négligeant et en se détournant de lui. Et rien n'est plus terrible, lorsqu'elle vient à éclater, que la haine de l'enfant vengeant son droit à un amour qu'il n'a jamais reçu. Ces gens se sont jetés dans une rage aveugle contre les prêtres et contre les Eglises. Mais les rebelles, de leur côté, ne se font pas faute d'abattre sans pitié tout ce qui ne promet pas une soumission inconditionnée à ceux qui furent les maîtres jusqu'à ce jour. Jamais et nulle part au monde, un prêtre n'a été fusillé par ceux auxquels il avait manifesté son amour et son dévouement; jamais et nulle part une église n'a été détruite par un peuple qui a entendu prêcher du haut des chaires de cette église ses droits humains sur l'Evangile. Là où les prêtres savent que c'est le malade et non le bien portant qui a besoin du médecin, là où ils laissent les quatre-vingt-dix-neuf brebis pour chercher la centième qui s'est perdue, et la ramener sur leurs épaules à la bergerie, là on ne voit point de prêtres tués, de couvents attaqués, d'églises incendiées. Certes, il y a eu, en Espagne aussi, de tels prêtres, bien que leur activité se soit heurtée toujours à une mauvaise volonté systématique. Je vous garantis que ceux-là sont tous vivants. Le peuple ne les a pas méconnus. Et ils ont, dans ces jours terribles, une grande mission.

Je suis, quant à moi, toujours allé au peuple; j'ai vécu de sa vie, j'ai tâché de comprendre ses idéals. Lorsque je les ai trouvés faux, je l'ai averti; lorsqu'ils étaient justes en eux-mêmes, j'ai cherché à les fonder sur une base chrétienne. J'ai pris la défense

de ses droits; j'ai toujours eu égard à sa prospérité matérielle, spirituelle et proprement religieuse; j'y ai mis beaucoup de patience, j'ai consenti à beaucoup expier : était-ce alors pour prendre rang aux côtés des ennemis du peuple, lorsque l'heure décisive est soudain venue pour nous ? N'était-il donc pas besoin aussi d'un prêtre de l'autre côté, d'un prêtre qui put être à peu près sûr de n'être pas tué ? Et si même il devait l'être, eh bien ! ne rend-on pas hommage au soldat qui tombe à son poste ? J'ai eu, moi aussi, quelques désagréments, mais jusqu'à présent, tout s'est bien terminé. J'ai toujours aimé le peuple, et c'est pourquoi je n'ai jamais eu de crainte. D'anciens marxistes m'assistent aujourd'hui dans mes fonctions; des hommes qui n'ont jamais vu un prêtre, me confient leur vie spirituelle. On ne persécute pas l'esprit de la religion, mais bien ceux qui n'en remplissent pas les exigences. S'il y avait plus de prêtres de notre côté, beaucoup de mal pourrait être évité.

Quel sera le destin de l'Espagne ? Personne ne le sait. Je suis sûr seulement d'une chose : nous assistons à un jugement, grâce auquel — la grâce aidant — nous pouvons apprendre à voir clair tandis qu'il en est temps encore. D'ailleurs je n'ai pas le temps de beaucoup penser à cet avenir. J'ai du travail jour et nuit, de la première heure à la dernière : le travail dont Dieu a donné la charge au prêtre, et qui, dans la tristesse même, lui procure souvent la joie. Par moments, je suis bien un peu tenté d'entrer dans le rôle du partisan, tentation peut-être excusable dans de telles circonstances. Mais alors, je me répète les paroles du Maître : « Que votre volonté soit faite et non la mienne ! »

Malgré tout, je ne désespère pas de l'Espagne. Un jour, de toutes ses plaies, naîtront les roses d'un nouveau printemps. Puisse cela se produire dans un esprit de joie et de *justice sociale* ! C'est pour celle-ci que luttent avec héroïsme ces gens dont je suis devenu maintenant l'aumônier : non qu'ils m'aient proposé à ce poste, mais je les ai moi-même suivis, obéissant à cette direction plus haute qui imprime ses ordres du jour dans le cœur d'un prêtre, en tous temps et dans toutes les circonstances de la vie ».

ADRESSE AU F. : FRANKLIN ROOSEVELT

Président des Etats-Unis d'Amérique

La Grande Loge de France a pris l'initiative d'un appel au F. F. ROOSEVELT en faveur de la Paix. Cette initiative a reçu l'approbation de dix-sept Obédiences maçonniques européennes dont les Grands Maîtres et les Grands Secrétaires ont signé et scellé l'adresse dont nous donnons le texte ci-après :

*A Son Exc. Franklin ROOSEVELT
Président des Etats-Unis d'Amérique*

Dans toutes les capitales européennes où la Franc-Maçonnerie conserve son droit de libre asile, le message de Buenos-Aires a retenti comme, en la nuit galiléenne, la promesse de paix qui, voici plus de dix-neuf siècles, illumina le cœur des hommes de bonne volonté.

Excellence,

La première parole de vos Frères en Hiram sera donc, à l'heure la plus trouble et la plus troublée de l'histoire du monde, pour payer au Président des Etats-Unis d'Amérique le tribut de leur gratitude.

Qu'il leur soit ensuite permis de porter à votre connaissance leurs inquiétudes, leurs craintes et aussi les quelques espérances qui leur demeurent ouvertes.

Redoutant qu'une guerre dévastatrice abolisse bientôt les espoirs que fondent sur la paix les démocraties européennes, les Obédiences maçonniques soussignées appellent l'attention de votre Excellence sur les nouveaux et dangereux motifs de haine qu'allument ici, là et ailleurs, des idéologies contradictoires. Les démocraties politiques, issues du parlement anglais et de la Révolution française, ont trouvé en divers lieux du monde des adversaires prêts à accepter que la force des armes décide seule de leur service. Des philosophies politiques, des idéologies sociales s'affrontent qui iraient volontiers jusqu'aux champs de bataille pour affirmer leur volonté de puissance.

Ainsi, à tous les motifs de guerre que faisaient déjà naître l'amour du lucre et la cupidité des hommes s'ajoutent aujourd'hui des mobiles intellectuels, des mobiles passionnels dont le péril ne saurait échapper à Votre Excellence. En Espagne, notamment, des hommes s'entredéchirent qui appartiennent à la même Patrie et dans les veines desquels coule la gloire du même sang.

Tout espoir nous sera-t-il donc refusé ? Et sera-t-il dit que la Franc-Maçonnerie n'aura pas, quand il en est temps encore, fait entendre sa fraternelle voix ? Nous ne pouvons l'admettre, et nous adjurons votre Excellence de se joindre à nous pour un ultime effort en faveur de la Paix.

Nous n'avons garde d'oublier, en effet, que l'homme qui, pour quatre nouvelles années, vient d'être appelé à diriger les destinées d'un peuple immense, reçoit la lumière dans nos Temples. Pas davantage, nous n'oublierons le rôle que pourrait jouer, en faveur de la paix si tragiquement menacée, celui d'entre nos Frères qui, — s'étant vu, par un plébiscite aux voix innombrables, conférer

une nouvelle et exceptionnelle autorité, — ne saurait, de son côté, considérer sans tristesse l'état actuel de notre Europe.

Non ! la fraternité entre les hommes n'est pas et ne doit pas être une vaine illusion ! Mais encore faut-il — et qu'il nous soit pardonné de n'apercevoir à l'horizon de nos vieilles capitales nulle autre voie de salut ! — qu'à tous les échos de l'ancien continent notre F. V. Franklin Roosevelt crie sa tendre alarme ! Votre Excellence a commencé. Et magnifiquement. Mais nous le supplions de persévérer et d'engager, par tous moyens en son pouvoir, une rapide et décisive action contre la guerre.

Veuille votre Excellence écouter d'un cœur ému l'appel de notre fraternelle angoisse. C'est en Elle et, à travers Elle, en la Lumière qu'Elle reçut aux lieux où règnent la bienfaisance et la paix, que repose notre suprême espoir, au nom de quoi nous La saluons par les Nombres mystérieux que nous seuls connaissons.

Fait et signé à l'Orient de Paris, le jour de la Saint-Jean d'Hiver, l'An de la Vraie Lumière, Cinq mille neuf cent trente-six. (E. V., 27 décembre 1936).

Grand Orient de Belgique.
Grande Loge de Bulgarie.
Grande Loge du Danemark.
Grande Loge Espagnole.
Grand Orient Espagnol.
Grande Loge de France.
Grand Orient de France.
Grande Loge Symbolique de Hongrie.
Grande Loge de Luxembourg.
Grande Loge Nationale de Pologne.
Grande Loge Nationale de Roumanie.
Grande Loge Suisse Alpina.
Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.
Grande Loge « Lessing Zu den 3 Ringen ».
Grande Loge de Vienne.
Grande Loge Yougoslovie.

APPEL EN FAVEUR DES FF. V. MM. V. ESPAGNOLS

Le Comité Exécutif de l'A. M. I., dans sa session du 20 janvier, a décidé d'ouvrir parmi les Obédiences membres de l'Association une souscription en faveur des FF. V. MM. V. et des familles de nos FF. V. victimes de la guerre civile.

Les fonds recueillis seront exclusivement employés à soulager les misères que cette guerre a engendrées et à venir en aide aux FF. qui en sont les victimes.

Les oboles doivent être adressées à la Grande Chancellerie de l'A. M. I. et les secours seront distribués sous le contrôle d'un Comité composé de membres du Comité Exécutif et de délégués des deux Obédiences espagnoles.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

CRITÈRES DE RECONNAISSANCE INTEROBÉDIENTIELLE DES GRANDES LOGES DES ÉTATS-UNIS

Les critères de reconnaissance utilisés par les Grandes Loges des Etats-Unis qui possèdent de telles dispositions correspondent d'assez près quant au fonds et souvent quant à la forme aux critères adoptés par les Grandes Loges de New-York et de Massachusetts. En voici le texte :

G. L. de Massachusetts,

La reconnaissance fraternelle peut être accordée à une Grande Loge étrangère lorsque la Grande Loge a constaté (après examen et rapport d'un comité) :

1° Que la Grande Loge étrangère représente une unité substantielle des francs-maçons du territoire sur lequel elle exerce sa juridiction (c'est-à-dire le pays, la province, l'Etat) ou bien partage la juridiction territoriale d'un accord mutuel avec une autre Grande Loge.

2° Qu'elle a été régulièrement constituée par trois Loges régulières au moins ou qu'elle a été régularisée par la Grande Loge de Massachusetts ou par une Grande Loge reconnue par elle.

3° Qu'elle constitue une organisation maçonnique autonome et indépendante, jouissant d'une autorité maçonnique souveraine dans sa juridiction.

4° Que son rituel est conforme dans ses dispositions fondamentales aux anciens Landmarks, coutumes et usages de l'Art. Ceci implique :

- a) Le monothéisme ;
- b) La Bible au nombre des meubles de la Loge ;
- c) Le Secret ;
- e) La division de la Maçonnerie symbolique dans les trois degrés d'Apprenti, Compagnon et Maître.
- f) Les légendes du troisième degré.

5. Qu'elle ne reçoive comme maçons que les hommes.

6. Qu'elle soit étrangère à toute secte et à tout parti : c'est-à-dire que ses objectifs principaux soient d'ordre charitable, philanthropique, éducatif et religieux.

G. L. de New-York

Avant que la reconnaissance fraternelle d'une Grande Loge (Grand Body) puisse être recommandée, le Comité de correspondance étrangère s'assurera :

I. — Que cette Grande Loge a été régulièrement formée par trois loges justes et dûment constituées au moins ou qu'elle a été régularisée par une charte ou autre acte valable émanant de la Grande Loge de New-York ou d'une Grande Loge (Grand Body) en relations fraternelles avec elle.

II. — Qu'elle constitue une organisation responsable indépendante et autonome dotée d'une autorité unique, indisputée et exclusive sur les Loges symboliques de sa juridiction et qu'en aucune façon, elle n'est soumise à un Suprême Conseil ou autre Puissance revendiquant une surveillance ou un contrôle d'ordre rituel ou autre ou ne partage son autorité avec un tel Suprême Conseil ou autre Puissance.

III. — Qu'elle ne compte parmi ses membres que des hommes et qu'elle n'entretient aucune relation maçonnique avec des Loges mixtes ou des institutions admettant les femmes dans leur sein.

IV. — Qu'elle se conforme, en principe, aux anciens Landmarks, traditions, coutumes et usages de l'Art ainsi qu'ils sont décrétés dans les Constitutions adoptées par la Grande Loge d'Angleterre en 1723.

V. — Qu'elle satisfait, en particulier, aux critères suivants que la Grande Loge de New-York considère comme essentiels aux fins de l'admission d'une Grande Loge étrangère dans ses relations :

- 1° Profession de la croyance en Dieu père de tous les hommes.
- 2° Croyance en l'Immortalité.

3° Présence des trois Grandes Lumières de la Maçonnerie dans les Loges en travail; la principale d'entre elles étant le Livre Sacré de la Loi Divine.

4° Exclusion de toute discussion à caractère de controverse relative à la politique ou aux sectes religieuses soit en loge, soit dans toute réunion tenue sous les auspices d'une Loge.

VI. — Quoique la Grande Loge de New-York revendique une juridiction exclusive sur le territoire dans lequel elle exerce l'autorité maçonnique suprême, elle reconnaît que la loi de juridiction territoriale exclusive, tout en étant fermement établie aux Etats-Unis et dans beaucoup d'autres pays, n'est pas universellement acceptée et ne constitue pas un ancien Landmark de l'Art Universel. Afin qu'aucun empêchement indu n'exclue de sa correspondance telle ou telle Grande Loge qui partagerait de consentement mutuel le même territoire avec d'autres, elle considère qu'en vertu de ce consentement mutuel les diverses Grandes Loges se trouvant dans ce territoire peuvent être admises dans ses rapports fraternels à condition que la Grande Loge qui demande sa reconnaissance ne se regarde pas comme fondée à étendre son autorité ou à établir des Loges dans un territoire occupé par une Grande Loge régulière sans consentement exprès de cette autorité suprême.

D. (d'après le « Masonic Review »).

Petites Nouvelles

Angleterre. — En 1936 les Maçons anglais ont versé plus de £ 400.000 à des œuvres d'entraide maçonnique. Ils ont ainsi pourvu à l'entretien de 2.700 jeunes gens et jeunes filles et amélioré les conditions d'existence de 2.500 vieillards ou veuves de FF. MM.

Colombie. — Nous apprenons que la dissidence qui s'était produite au sein de la G. Loge de Colombie à Bogota et dont les répercussions avaient, depuis un certain temps, troublé les excellentes relations existantes entre les trois Grandes Loges de ce pays, serait sur le point d'être terminée par le bien général de l'Ordre. Un traité d'amitié déterminant les territoires respectifs de juridiction est actuellement en discussion et recevra bientôt les signatures qui lui donneront force de loi. — Félicitons la Grande Loge Nationale de Barranquilla qui, avec celle de Carthagena, ont apporté au règlement de ce conflit un esprit vraiment frat.

Etats-Unis. — Sous la dénomination d'« Association of Liberal freemasons » s'est constitué à Los Angeles un groupement extra-maçonnique ayant pour mission d'unir les éléments libéraux et conservation du peuple dans une action progressiste commune. Cette initiative permet aux FF. américains de s'occuper des problèmes à l'ordre du jour sans introduire la politique dans la loge.

— La Grande Loge de l'Etat d'Utah ne reçoit pas les Mormons dans ses ateliers. Cette exclusion n'est pas due à la polygamie que pratiquaient originellement les adeptes de cette religion car elle est depuis longtemps interdite par la loi fédérale. L'ostracisme de la G. L. d'Utah est-il une survivance des temps où la polygamie était en usage ? Si oui, il n'est plus juste de refuser l'initiation à tous les Mormons sous prétexte que leur religion admet ce régime matrimonial car l'islamisme qui le pratique encore en principe n'empêche pas à ses fidèles l'entrée dans la F. M. Ne serait-il pas plus équitable de juger ce cas individuellement et de juger selon la vie et les mœurs du candidat ?

— Depuis de nombreuses années il existe dans l'Etat de New-York des bureaux de plac. maç. (« Masonic Free Employment »), mais ce n'est que depuis 1934 que la G. L. s'est officiellement occupée de cette œuvre maç. en centralisant cette activité chez elle. Actuellement, il existe, dans le seul Etat de New-York, onze de ces offices. Un seul de ceux-ci a placé plus de 8.000 personnes pendant ces trois dernières années. Les frais

occasionnés par ces Bureaux, dont l'activité réjouit tout particulièrement le G. M. F. Jacob C. KLINCK, sont supportés par les LL. Celles-ci recommandent tout particulièrement à leurs membres d'avoir recours dans toutes les circonstances à cette institution pour leurs besoins de main-d'œuvre. Il est à noter que même le journal « New-York Masonic Outlook » s'est mis à la disposition de cette œuvre si utile.

France. — Chaque année la Loge « Le Portique » (G. L. de France) décerne un prix de Frs f. 500.— à la meilleure étude en langue française traitant un sujet choisi par elle.

Le sujet imposé cette année est le suivant : « Part prise par la Franc-maçonnerie française à l'émancipation de l'Amérique à la fin du dix-huitième siècle ».

Les travaux devront être envoyés, en double exemplaire (recommandé) à la loge « Le Portique », 8, rue Puteaux, Paris (17^e), avant le 1^{er} octobre 1937.

— Le F. J. Corneloup, du G. O. de France, auteur de divers écrits sur la F. M. française, vient d'être nommé « Fellow of Philaethes ». — On sait que la Philaethes Society est une académie internationale de FF. MM. qui ne compte que 40 membres. Le F. Corneloup, que nous félicitons de cette distinction, occupera le siège resté vacant depuis le décès du T. regretté F. Armand Bédarride, dont il a prononcé l'éloge au cours d'une cérémonie maç. présidée par le T. Ill. F. Arthur Groussier, cérémonie qui a eu lieu à l'occasion de la remise de son diplôme de Fellow par le T. Ill. F. Oswald Wirth, membre de la Philaethes Society.

Indes Néerlandaises. — Un journal allemand paraissant à Batavia en publiant un article sur la dissolution de la F. M. allemande a cru devoir calomnier du même coup les loges hollandaises. Comme ce journal est très répandu dans les clubs et les lieux publics, le G. O. provincial s'est adressé aux Tribunaux qui veilleront à ce que de semblables faits ne se renouvellent plus.

Roumanie. — A l'instigation des autorités ecclésiastiques, le gouvernement roumain a décrété la fermeture des loges maç. et la dissolution de la F. M. roumaine.

Cette décision avait d'abord été précédée de la suppression de la G. L. Nationale qui s'est faite dans des conditions singulières. La déclaration solennelle de sa dissolution fut faite devant une Assemblée des Haut-dignitaires des églises orthodoxe, gréco-catholique et romaine par une délégation de cette G. L. ayant à sa tête le F. Jean Pangaal.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ces faits qui sont jugés sévèrement par un grand nombre de maçons roumains

et qui semblent être dictés par des considérations d'ordre personnel et intéressé.

Suisse. — Le groupe fasciste « Front National » de Lausanne ayant, dans son journal, mené une scandaleuse campagne contre la F. . M. . pour appuyer l'initiative lancée par l'ex-colonel Fopjallaz contre les sociétés soi-disant secrètes, a été assigné devant le tribunal civil du canton de Vaud par les loges de Lausanne et or. . voisins. — Par jugements rendus les 6 et 10 février, actuellement définitifs et exécutoires, la Cour civile a condamné le groupe lausannois du Front National, l'éditeur responsable et le rédacteur de son journal, ainsi que le Sieur Ottone, auteur d'une brochure diffamatoire contre la F. . M. . au paiement de dommages intérêts se montant d'une part à Frs. ss. 15.000.— et d'autre part, à Frs. ss. 6.000. — pour réparation morale.

Tchécoslovaquie. — Un monument à la mémoire de notre F. . espagnol Francesco FERRER, victime de la réaction cléricale a été élevé le 14 avril 1936 à Mährig-Ostrau. — Une réplique du buste qui surmonte ce monument vient d'être placée dans le Home de la G. . L. . Nationale de Tchécoslovaquie comme un hommage rendu à ce martyr de la liberté.

L. I. F. — La Ligue Internationale des FF. . MM. . tiendra son congrès annuel de 1937 du 3 au 5 septembre à Paris. Le Comité directeur compte que nombreux seront les FF. . MM. . qui saisiront cette occasion pour faire coïncider la visite de l'Exposition Universelle avec la Réunion de la Ligue. S'adresser pour renseignements au Secrétariat de la L. I. F., F. . S. FREY, Case postale 870, Bâle (Suisse).

Offres, Demandes et Recherches

Cette rubrique est ouverte à l'usage des abonnés au « Bulletin ». L'insertion des annonces ou questions se rapportant à des sujets concernant l'Ordre maçonnique, leur sera accordée gratuitement.

Le F. . Julien FELIX, 24, chemin de Chastres, Chastres-Montjoux, Besançon (France), a pu se procurer par notre annonce du Bulletin (N^{os} 58 et 59) les ouvrages qu'il désirait acquérir.

Il aimerait encore se procurer :

E. Bolrick — Histoire de la F. . M. . Lausanne 1841.

J. M. Ragon — Rituel de Kadosch, P. I. Paris 1860.

Les Livres

Oswald WIRTH : Stanislas de Guaita, Préface de Gaston Martin, Editions du Symbolisme, 16, rue Ernest Renan, Paris.

Le T. : Ill. : F. : Oswald WIRTH que nous n'avons pas besoin de présenter à nos lecteurs a été durant de longues années le secrétaire de Stanislas de Guaita qu'il nous présente, entouré du groupe avec lequel il recréa la Société des Roses-Croix, dans un exposé fourmillant de judicieuses observations.

Après une évocation des origines lointaines de Guaita depuis les temps quasi légendaires de l'intervention de Charlemagne en Lombardie, nous retrouvons les Guaita, fervents catholiques, au château d'Alteville où Stanislas de Guaita naquit le 6 avril 1861 et mourut le 19 décembre 1897. Elevé chez les Jésuites, Guaita subit plus tard à Paris vers 1882-1883 une forte empreinte par la lecture des ouvrages d'Eliphas Lévy. Conquis sans réserve, ébloui à la manière de Saint Paul sur le chemin de Damas, le sceptique désemparé ne songea plus qu'à s'assimiler la tradition philosophique à la lumière de laquelle, toutes les énigmes trouvent leur solution.

Oswald Wirth nous fait suivre Guaita dans sa nouvelle vie et assister au réveil de l'ancien ordre des Rose-Croix. L'on voit alors surgir Peladan, Jonnet, M^{me} Blawatsky, le vaillant chanoine Roca, l'ex abbé Boulleau, souverain pontife du Carmel, dont un procès révéla les pratiques inouïes de la part d'un prêtre, d'ailleurs dangereux escroc, la nouvelle guerre des deux roses entre l'ordre Kabbalistique de la Rose-Croix, et la Rose-Croix catholique ayant comme chef le Sar Peladan, Papus, le génial vulgarisateur de l'occultisme et Eli Star, unique astrologue du groupe.

L'intérêt que provoque la lecture de ce livre provient des souvenirs vécus par l'auteur, car en nous faisant connaître la haute personnalité de Guaita, il nous communique généreusement sa science personnelle, ses trésors d'observation et nous fait pénétrer plus avant dans cette lumière astrale qui, selon les champs d'actions où elle se manifeste, se transforme en serpent vert, en toison d'or, en pouvoir phosphorescent et en scintillements ultra-violet, et l'on perçoit au delà de ces manifestations la grande Lumière Blanche.

Merci à l'auteur.

J. T.

Giuseppe Leti. — Henri Cernuschi. Préface d'Edward Tuck. Les Presses universitaires de France. 1 vol. 293 p. in-16.

Il s'agit d'une monographie très fouillée du grand patriote italien, l'un des grands hommes du XIX^e siècle.

Economiste de tout premier ordre, et apôtre du bimétallisme, banquier prudent et avisé quoique ardent révolutionnaire, la vie de Cernuschi, telle que la dépeint Leti, est d'une lecture captivante. Ceux qui s'intéressent aux questions monétaires et aux diverses théories qui les régissent, trouveront dans cet ouvrage des développements qui révèlent chez Cernuschi un sens quasi prophétique mais c'est encore plus le patriote ardent, le républicain convaincu, le grand citoyen qu'évoque Leti. Il le fait d'une façon magistrale en l'élevant bien au-dessus de la triste humanité que l'on coudoie en nos temps de veulerie.

*

* *

François Ruchon. — Histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève de 1736 à 1900. Imprimé à Genève en 1935 un volume in-16 de 308 pages avec hors textes et vignettes.

On conçoit que le grand public ne connaisse pas grand chose sur la Franc-Maçonnerie mais on s'explique moins que beaucoup de maçons soient aussi ignorants qu'ils le sont sur l'histoire de l'Ordre auquel ils appartiennent. Cette ignorance est non seulement regrettable mais elle est dangereuse car elle est cause que la plupart des maçons sont incapables de redresser les erreurs d'appréciation et les jugements préconçus sur lesquels se fondent les campagnes dirigées contre notre Ordre.

C'est donc un immense service que rendent à la F. Maçonnerie et à leurs FF., ceux qui, exhumant des archives les documents qu'elles renferment, font revivre le passé en en écrivant l'histoire.

Bien que l'auteur s'en soit tenu à l'histoire de la Franc-Maçonnerie de sa petite patrie genevoise, son ouvrage est d'un grand intérêt car la vie maçonnique de cette vieille cité fut très mouvementée du fait qu'avant la fondation de la G. L. Suisse Alpina — qui ne remonte qu'à 1844 — les Ateliers furent, les uns autonomes, les autres soumis à des Obédiences étrangères. Les événements politiques et religieux dont Genève fut le théâtre — et ils furent nombreux — ont conditionné la vie maçonnique et l'on furent une fois de plus, que comme les hommes, les institutions subissent les influences du milieu et de l'époque.

Les scissions, les fusions de deux ou plusieurs loges, les dissolutions, en dispersant les documents, ont créé dans les archives bien des lacunes que l'auteur a pu combler en partie grâce à la stabilité de la loge Union des Cœurs qui n'a pas interrompu ses travaux depuis 1768.

Si nous devons adresser une critique à l'auteur de ce livre par ailleurs vraiment remarquable, nous dirions que la richesse de documentation que la loge précitée a pu mettre à sa disposition lui a fait quelque peu négliger les archives du Sup. Conseil du Rite Ecossais ancien et accepté dont le siège est à Lausanne; le F. F. Ruchon étant membre des ateliers de ce rite aurait cependant eu tout loisir de les consulter. Peut-être aurait-il, en le faisant, donné à ce rite une place plus importante que celle qu'il lui a un peu trop parcimonieusement réservée dans son histoire.

*

* *

Les Constitutions d'Anderson 1723. — V. Gloton, rue Cadet, 7, Paris, brochure in-16 de 8 pages contenant le texte desdites Constitutions par le F. De la Tierce. On parle souvent en loge des Constitutions de 1723 mais bien peu en connaissent la teneur malgré que, dans la règle, elles devraient, comme c'était le cas dans les débuts de l'Ordre, être lues, lorsqu'on initie un nouveau frère ou quand le maître le juge à propos.

Il serait à souhaiter que chaque Atelier possédât un exemplaire de ces Constitutions et que la lecture en soit donnée au moins une fois l'an sinon à chaque réception de nouveau membre.

J. Mz.

Nous avons reçu :

Georges de Froidcourt. — François Charles, Comte de Velbruck, Prince évêque de Liège franc-maçon ;

Albert Lantoine. — Lettre au Souverain Pontife ;

L. La Fraternité des Peuples. — Dix conférences ;
dont nous parlerons dans un prochain Bulletin.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport administratif de l'exercice 1936	327
Compte rendu financier de l'exercice 1936	340
Compte rendu de la session du Comité Exécutif (Paris, 23 janvier 1937)	343
In Mémoriam : T. . Ill. . F. . Fidel Muñoz Rodriguez, G. . M. . de la G. . L. . du Chili	350
Avis officiels	352
Liste des Dons	353
Elections de Dignitaires	354
Revue Maçonnique :	
Maçonnerie Anglo-Saxonne et Maçonnerie Latine	356
Paroles d'un prêtre espagnol	360
Adresse au F. . Franklin ROOSEVELT, Président des Etats-Unis d'Amérique	363
Appel en faveur des FF. . MM. . espagnols	365
Critères de reconnaissance interobédientielle des Gran- des Loges des Etats-Unis	366
Petites Nouvelles :	
Angleterre, Colombie, Etats-Unis, France, Indes-Néer- landaises, Roumanie, Suisse, Tchécoslovaquie, L. I. F.	369
Offres, Demandes et Recherches	371
Les Livres	372

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix	3.— Frs. suisses
2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève.	3.— » »
3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève	3.— » »
4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris	2,50 » »
5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles	2,50 » »
6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul.....	1,50 » »
7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands)	2,50 » »
8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932)	3.— » »
* * *	
* ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume	2.— » »
H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age	0,75 » »
* ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française	7.— » »
* ALBERT LANTOINE : Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté	8.— » »
JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien	6.— » »
L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725.	0,75 » »
ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique	1,50 » »
FRANÇOIS RUCHON : Histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève de 1736 à 1900.	7.— » »

Editions Maçonniques

*de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,
à l'Or. de Liège :*

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies.....	Frs. belges 2.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720)	» » 5.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4 ^e et 5 ^e entretiens	» » 5.—
Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal	» » 5.—

Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons

	frs. ss.
F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché	3.50
	relié 4.50
» Le même en allemand	
» Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br.	3.50
	relié 4.50
» 1. Le Livre de l'Apprenti.....	l'ex. 1.25
» 2. Le Livre du Compagnon.....	l'ex. 1.25
» 3. Le Livre du Maître.....	l'ex. 1.25
Les mêmes en allemand	
F. LENNHOF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei.....	2.—
ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française.....	2.—
(Id. en allemand).	

Éditions du "Symbolisme"

	Fr. français
Oswald Wirth : Planches enluminées du Tarot, reconstitution des 22 Arcanes dans l'esprit et le style des originaux	30.—
Introduction à l'étude du Tarot	6.—
Le Tarot des Imagiers du Moyen Age, avec nombreuses figures explicatives et 11 planches hors-texte	100.—
Le Poème d'Ishtar, Mythe babylonien interprété dans son ésotérisme	5.—
L'Idéal Initiatique, tel qu'il se dégage des rites et des symboles. Edition complétée	12.—
Le Symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie.....	5.—
Catholicisme et Franc-Maçonnerie	1.50
Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie (2 ^e édition)	30.—
Les Mystères de l'Art Royal	25.—
La Franc-Maçonnerie rendue intelligible aux Francs-Maçons : I. Le Livre de l'Apprenti : II. Le Livre du Compagnon ; III. Le Livre du Maître. <i>Chaque manuel</i>	9.—
<i>Les trois réunis en un volume relié</i>	45.—
ARMAND BEDARRIDE : Le Travail sur la Pierre brute (2 ^e édition)	6.—
Règle et Compas	6.—
Les Mystères de l'Etoile Flamboyante. La Lettre G	7.50
La Morale du Franc-Maçon (derniers exemplaires).....	5.—
LEO HEIL : Le Grand Secret des Kabbalistes	5.—
ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (3 ^e édition)	35.—
Le Rite Ecossais ancien et accepté	40.—
Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie, John Toland (1670-1722)	24.—
JACQUES MARÉCHAL : Essai sur l'Idéal Maçonique	7.50
J.-M. RACON : De la Maçonnerie occulte et de l'Initiation hermétique. Nouvelle édition précédée d'une introduction par Oswald Wirth	20.—
A. SIOUVILLE : Le Prince de ce Monde et le Pêché originel... ..	9.—
Anciennes années du Symbolisme, 1913-14, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930. Chaque année	20.—